

Québecensia

Bulletin de la Société historique de Québec



Archives de la Ville de Québec, Q-C1-14-N001626, Femme qui est reconduite à la maison Gomin

Vivre en marge dans la Ville de Québec

LE BOURREAU, UN
CITOYEN MIS EN MARGE
DE LA SOCIÉTÉ

MONASTÈRE DE
L'HÔPITAL GÉNÉRAL
DE QUÉBEC

LE REFUGE NOTRE-DAME DE
LA MERCI : PREMIÈRE PRISON
POUR FEMMES À QUÉBEC
(1931-1972)

Québec, je t'



Etienne GRANDMONT

Député de Taschereau



418 646-6090



830, rue St-Joseph Est,
bureau 403, G1K 3C9



Etienne.Grandmont.
TASC@assnat.qc.ca



SOMMAIRE

- 4** **Le bourreau, un citoyen
mis en marge de la société**
Jean-François Caron

- 9** **Monastère de l'Hôpital général
de Québec**
Denis Robitaille

- 12** **L'assaut au féminin à Québec
au 19^e siècle : portrait de la violence
mineure et de ses accusées**
Meggie Sue Cadrin

- 18** **De la xénophobie au cœur du quartier
Saint-Roch : le cas des communautés
juive et chinoise, 1890-1910**
Hugo Peterson St-Laurent

- 22** **Le Refuge Notre-Dame de la Merci :
première prison pour femmes
à Québec (1931-1972)**
Julie Francoeur

- 26** **Les lauréats du 16^e concours
d'écriture historique de la SHQ**

MOT DU RÉDACTEUR EN CHEF

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que je vous présente cette nouvelle édition de la revue Québecensia qui a pour thématique : Vivre en marge dans la Ville de Québec. Après deux ans comme rédacteur en chef de la revue Québecensia, je passe le flambeau à deux nouveaux bénévoles et membres du conseil d'administration de la Société historique de Québec, David Olivier et Mathieu Landry, afin que je puisse assumer mes nouvelles fonctions de président et demeurer disponible pour les membres. Bien que cette position me remplisse de fierté, je demeure attaché à cette revue qui se distingue non seulement par son par la qualité et la profondeur des textes qui y sont présentés, mais également par son esthétisme.

Dans cette nouvelle édition de la revue Québecensia, vous aurez l'opportunité d'en apprendre davantage sur des groupes d'individus qui, pour des raisons diverses, ont été oubliés dans la mémoire collective. Bien que leur histoire ne reflète pas toujours le meilleur de notre société, ils font partie intégrante du passé. C'est en comprenant les limites, les frontières et les marges de cette société que nous sommes en mesure de mieux comprendre son fonctionnement et ces mœurs. Je vous souhaite une bonne lecture.

Éric Légaré Roussin
Président

Le bourreau, un citoyen mis en marge de la société

Jean-François Caron, historien

À l'époque de la Nouvelle-France, alors que la colonie est en développement et que sa population est peu nombreuse, l'état d'esprit était sans doute à la solidarité et à la coopération. Néanmoins, un membre de cette communauté était mis au ban de la société, non pas en raison d'un acte qu'il aurait commis de son propre chef, mais plutôt en raison des actions qu'on lui imposait d'accomplir. Il s'agit du bourreau. Celui-ci vivait, bien malgré lui, en marge du monde qui le craignait et le dénigrait. Dans sa saga racontant l'histoire d'une dynastie de bourreaux, le romancier français Michel Folco compare d'ailleurs ces hommes à des loups. Pourtant, ils ne faisaient que leur travail, bien qu'il n'y ait rien de très prestigieux à exécuter son prochain.

Le maître des hautes œuvres

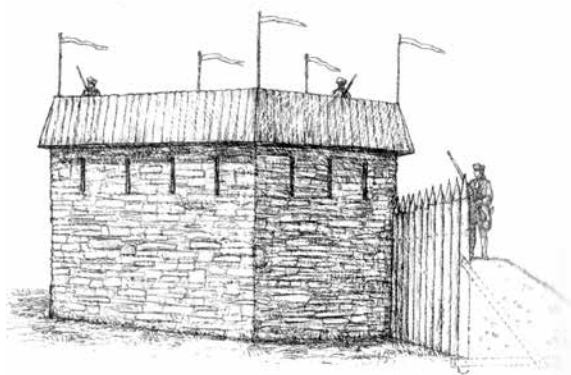
L'appellation populaire de bourreau est celle attribuée à celui qui faisait office de maître des hautes œuvres. Toutefois, comment la mise à mort de quelqu'un peut-elle être considérée comme une haute œuvre ? Parce qu'elle avait lieu sur une hauteur, au sommet d'un échafaud, mais également parce qu'elle relevait de la haute justice.

Sous le Régime français, le système judiciaire était sous la

juridiction de la sénéchaussée et, à partir de 1663, du Conseil souverain, puis du Conseil supérieur, et enfin de l'intendant. Il comprenait trois niveaux. Il y avait la basse et la moyenne justice, également appelée la justice seigneuriale ou subalterne. La basse justice traitait les causes civiles dont l'amende ne dépassait pas 10 sols alors que la moyenne justice infligeait des amendes de moins de 60 sols. Quant à la haute justice, de juridiction royale, elle traitait notamment des causes criminelles.

Le bourreau exécutait donc les sentences rendues par la justice criminelle et la peine capitale était monnaie courante. Dans pareil cas, le bourreau accompagnait le condamné à l'échafaud où trônait une potence d'où il serait pendu. En effet, la pendaison était alors le mode d'exécution qui attendait les meurtriers, les violeurs, les incendiaires et même les simples voleurs.

Heureusement, les peines étaient souvent moins sévères, mais le travail du bourreau n'était pas pour autant plus agréable. La justice criminelle française d'Ancien Régime qui prévalait au Canada en était une de vengeance et elle n'était pas très humaine. À la suite de la Conquête, les Canadiens ne se plaindront pas de la voir remplacer par la justice criminelle anglaise.



La redoute du Palais, future redoute du Bourreau, vers 1690, Parcs Canada

Les suspects de la Nouvelle-France étaient considérés comme coupables du crime dont on les accusait et il leur revenait de prouver leur innocence. Pour leur délier la langue, on avait recours à des interrogatoires plutôt douloureux, de sorte que plusieurs s'incriminaient pour les faire cesser. C'était donc sous les bons soins du bourreau qu'on procédait à la question simple puis, faute d'aveu, à la question extraordinaire. Lors de la question simple, le bourreau soumettait le suspect aux brodequins, une torture qui consistait à lui compresser les jambes entre des planches de bois. Pour la question extraordinaire, on allait jusqu'à lui rompre les os.

Si le suspect était reconnu coupable, mais non condamné à mort, l'exécuteur des hautes œuvres lui infligeait alors des châtiments corporels. Ainsi, le



La potence de la prison de la rue Saint-Stanislas, aujourd'hui le Morrin Centre, James Pattison Cockburn, Bibliothèque et Archives Canada, C-042292

condamné subissait le fouet ainsi que la flétrissure, c'est-à-dire qu'il était marqué au fer rouge d'une fleur de lys à la main, à l'épaule ou au visage.

À ces peines s'ajoutait souvent l'amende honorable au cours de laquelle le bourreau conduisait le coupable sur la place publique, en simple chemise, à genoux, une corde au cou et tenant une torche. Il devait alors faire l'aveu public de son crime. D'autres supplices existaient tels le chevalet, une espèce de tréteau sur lequel la victime était enfourchée munie de poids aux pieds, le carcan, c'est-à-dire un anneau de métal lui entourant le cou et relié à un poteau par une chaîne, ou encore le pilori qui consistait à exposer le prisonnier en public, la tête et les poignets enserrés entre deux planches verticales. Enfin, il était parfois banni ou envoyé aux galères.

Par ailleurs, en cas de peine capitale, la tâche du bourreau était encore plus difficile qu'on pourrait l'imaginer. En plus

d'exécuter un condamné, il devait parfois l'éviscérer, puis brûler son corps ou encore l'exposer pour servir d'exemple.

Heureusement, il arrivait que ce serviteur de la justice ait à exécuter des sanctions pesant moins lourd sur sa conscience. Ainsi, en 1625, le pamphlet *Anti-Coton* qui circulait dans la colonie était brûlé sur la place publique de Québec par le bourreau. Cet écrit associait les Jésuites à l'assassinat du roi Henri IV survenu en 1610. Il se voulait également une réponse à la lettre du père Pierre Coton qui tentait d'innocenter sa communauté. Il s'agirait du premier cas de censure littéraire au Canada.

Le recrutement du bourreau

Sous le Régime français, il n'y avait qu'un seul bourreau pour desservir tout le Canada et il résidait à Québec. Lorsque ses services étaient requis par les

gouvernements de Montréal ou de Trois-Rivières, il s'y déplaçait, ou encore on amenait le condamné à Québec.

Quel métier abject que celui de bourreau! Bien qu'elle le jugeât nécessaire pour le bon fonctionnement de la justice, la population avait cet homme en horreur et elle le craignait. Qui donc souhaitait alors exercer cette fonction qui allait le confiner en marge de la société? Comment recrutait-on le maître des hautes œuvres?

Recruter quelqu'un pour exercer ce métier n'était pas une mince tâche. On ne se bousculait pas au portillon pour proposer sa candidature. C'est pourquoi le Conseil supérieur offrait à des condamnés à mort de commuer leur peine en exercice du vil métier de bourreau. Pour avoir la vie sauve, ils acceptaient donc de prendre celle des autres.

Ce singulier fonctionnaire était rémunéré et il était logé aux frais de l'État. Sa carrière durait en moyenne dix ans, à l'exception de l'un d'entre eux qui l'a exercée pendant 23 ans et de trois autres qui ont œuvré moins d'une année.

La vie du bourreau en marge de la société

On ignore l'identité des deux premiers bourreaux de Québec ainsi que leur lieu de résidence. À compter de 1665, c'est le Conseil souverain qui assume les frais liés à son logement et à celui de sa famille. Le premier à en bénéficier a été Jacques Daigre. Il habitait seul dans une maison située derrière l'enclos des Ursulines. À partir de 1680, son successeur, Jean Rattier, résidait



La cage, exosquelette, de La Corriveau, *Journal de Québec*

avec sa famille dans une maison de la Grande Allée, à l'extérieur de la ville fortifiée. En 1686, on retrouve sa résidence familiale dans le secteur du cavalier du Moulin de la rue Saint-Louis. En 1695, la famille Rattier déménage une fois de plus. Qu'est-ce qui peut expliquer une telle instabilité ? La population n'aimait pas l'exécuteur. On ne le voulait probablement pas comme voisin et les membres de sa famille subissaient certainement du harcèlement.

En 1690, le major François Provost fait construire une palissade autour de la ville pour parer à l'attaque de Phips. Elle était ponctuée de plusieurs redoutes de pierre. L'ensemble forme la première fortification de Québec. À partir de 1693, on construit un rempart permanent et la ligne de défense de Provost est abandonnée. C'est alors que le Conseil fait l'acquisition de la redoute du Palais située sur le coteau de la Potasse, à l'extrémité ouest des futures Nouvelles-Casernes, en surplomb du palais de l'intendant. On réaménage l'ouvrage défensif

et la population a tôt fait de l'appeler la redoute du Bourreau. Elle accueillera plusieurs successeurs de Rattier, notamment Jacques Élie, son fils Pierre Rattier ainsi que Jean-Baptiste Duclos dit Saint-Front. Sous le Régime britannique, plusieurs bourreaux habiteront les prisons de l'avenue Saint-Stanislas, soit la redoute Royale et celle qui l'a remplacée, l'actuel Morrin Centre.

Les bourreaux primitifs

Le premier bourreau officiel du Canada a été nommé en 1648. On ignore son nom, mais il s'agissait d'un tambour des troupes françaises en garnison à Montréal reconnu coupable d'un crime contre nature, probablement sexuel. On lui proposa d'éviter les galères en devenant bourreau. Toutefois, il y a eu des bourreaux « de circonstance » bien avant cette date. En effet, lorsque Roberval passe l'hiver de 1542-1543 à France-Roy sur France-Prime, soit Cap-Rouge, avec 200 colons, certains d'entre eux ont des comportements

qu'il juge non acceptables. Par conséquent, il en fait fouetter plusieurs et pendre six autres. Pour ce faire, le sévère lieutenant général du roi au Canada a nommé un bourreau dont l'identité nous est inconnue. Plus tard, en 1608, lorsque le serrurier Jean Duval est condamné à mort pour avoir fomenté une conspiration contre Champlain, c'est un autre bourreau anonyme qui l'exécute et expose sa tête plantée au bout d'une perche fichée dans le sol du fort.

Quelques bourreaux célèbres

Sous le Régime français, il y a eu au Canada 14 bourreaux officiels en plus de quelques exécuteurs occasionnels. Sous le Régime britannique, il y en a eu plusieurs autres, mais seuls les noms de trois d'entre eux nous sont parvenus. Il s'agissait d'anciens soldats. L'histoire a conservé le souvenir de plusieurs de ces bourreaux grâce à des actes, des événements ou des témoignages qui leur sont associés. En voici quelques-uns.

Un serviteur tortionnaire

Le premier bourreau anonyme désigné en 1648 n'a pas exercé plus de cinq ans. En effet, il ne se trouvait plus d'exécuteur en fonction en 1653 alors qu'une exécution devait avoir lieu. Les coupables étaient deux serviteurs qui avaient blessé leur maître à la gorge. On a donc demandé à l'un d'entre eux d'exécuter l'autre pour ensuite devenir le bourreau en titre. Il a accepté et a rempli cette fonction jusque vers 1664. On ignore son nom.

Gilles Lenoir dit Le Comte

Les autorités ont mis cinq ans à trouver un remplaçant au bourreau Pierre Rattier décédé en 1723. En effet, c'est en 1728 qu'on décide de faire venir un maître des hautes œuvres de France. Gilles Lenoir exerçait déjà cette profession dans la métropole. Il logeait à l'Hôpital Général de Paris, mais on ne savait pas vraiment pour quelle raison. On l'apprendra rapidement. Il a exercé son métier au Canada pendant seulement deux ans, jusqu'à ce qu'on décide de le retourner d'où il venait.

Durant tout son séjour à Québec, il résidait à la prison en été et à l'Hôtel-Dieu en hiver. C'est que notre bonhomme devait demeurer enfermé et sous surveillance, sinon il s'enivrait et devenait impossible à contrôler. Même à jeun, on le disait imbécile. C'est sans doute ce qui explique que durant son court séjour chez nous, il n'a exécuté personne.

Mathieu Léveillé

Guillaume Langlais, le remplaçant de Gilles Lenoir, ne valait pas mieux que son prédécesseur. C'est pourquoi en 1733 on décide d'acheter un esclave noir condamné à mort en Martinique. C'était alors pour lui la chance d'avoir la vie sauve. Toutefois, Mathieu Léveillé ne s'est jamais habitué au rude climat de Québec. Souvent malade il séjournait régulièrement à l'Hôtel-Dieu.

Sa première exécution a lieu l'année suivant son arrivée à Québec et l'événement n'a pas contribué à lui faire accepter son triste sort. En effet, il s'agissait de l'esclave noire Marie-Josèphe-Angélique accusée, probablement à tort, d'avoir déclenché un incendie qui avait ravagé plusieurs édifices de Montréal, entre autres l'Hôtel-Dieu. Il a d'abord dû la torturer pour la faire avouer, puis il l'a pendue et a brûlé sa dépouille sur la place publique de Montréal. Cette expérience l'a plongé dans une dépression. Voulant lui remonter le moral, on décide de lui acheter une fille qu'il épouserait, une esclave martiniquaise du nom d'Angélique-Denise. Malheureusement pour lui, il est décédé quelques mois plus tard sans avoir pu rencontrer sa future épouse. Il a passé dix ans à Québec.

Denis Quévillon

En 1755, Denis Quévillon fuit les persécutions religieuses qui sévissent en Angleterre et s'installe à Québec pour pouvoir pratiquer librement sa religion catholique. Il devient maître des hautes œuvres probablement

à sa demande. Il habite vraisemblablement la redoute du bourreau. Rapidement, il ne peut plus supporter les injures des soldats en garnison à la redoute Dauphine et aux Nouvelles-Casernes voisines. Il décide alors de retourner en Angleterre. Pour ce faire, il a besoin d'argent. Avec l'aide de complices, il cambriole la résidence de Joseph Perthuis, membre du Conseil supérieur qui l'emploie. Arrêté en Beauce au cours de sa fuite, il est jugé et condamné à la pendaison. Il n'a été bourreau que quatre mois. C'est son successeur Joseph Montelle qui l'a exécuté. Ce dernier a été le dernier maître des hautes œuvres du Régime français à Québec.

Le premier exécuteur au service des Britanniques

Marie-Josephte Corriveau est l'une des principales vedettes du légendaire québécois. Au-delà de la légende, il y a réellement eu un meurtre qui a été sévèrement puni. Le sort de la Corriveau s'est joué en avril 1763 au monastère des Ursulines devant un tribunal militaire. Reconnue coupable du meurtre de son conjoint, elle est condamnée à être pendue sur les buttes à Nepveu, site actuel de l'Hôtel Le Concorde à Québec. Sa dépouille est ensuite enfermée dans une cage, soit une espèce d'exosquelette, puis exposée à la Pointe de Lévy, au carrefour de la Grande et de la Petite route. Si la cage a été l'œuvre du forgeron Richard Dee, l'exécution a été celle d'un certain John Fleeming. C'est tout ce qu'on sait de lui. Comme on était toujours sous un régime militaire d'occupation,

il s'agissait vraisemblablement d'un militaire britannique. Il ne s'attendait certainement pas à ce que cette exécution fasse couler autant d'encre.

Un autre bourreau noir

Robert Black Bob Lane a été en fonction de 1778 jusqu'à sa mort survenue en 1796. On sait peu de chose à son sujet en dehors du portrait plutôt sympathique qu'en a fait Philippe Aubert de Gaspé dans ses Mémoires. Il affirme que tout le monde aimait cet Éthiopien qui versait des larmes lorsqu'il exécutait les condamnés. Malgré la richesse de contenu des Mémoires d'Aubert de Gaspé, il serait plutôt étonnant que la population ait réellement aimé ce bourreau qui, de plus, était noir

Un bourreau très maladroit

À la suite de la rébellion des Patriotes de 1837-1838, 12

d'entre eux ont été pendus. Parmi ces victimes politiques, il y en a qui ont subi un supplice particulier. Leur bourreau, un dénommé Humphrey, semble avoir été plutôt maladroit, deux fois plutôt qu'une. Le 21 décembre 1838, l'étudiant en droit Joseph Duquet est pendu. Humphrey avait mal noué la corde de sorte que le condamné est tombé sans que son cou se rompe. Il était suspendu, mais toujours vivant. Le bourreau a dû le pendre une deuxième fois. Il lui a fallu 20 minutes pour mourir.

Le 15 février suivant, c'est au tour du peintre et notaire Pierre-Rémi Narbonne de monter sur l'échafaud. Cette fois-ci, c'est son unique bras qui avait été mal attaché. Lorsque la trappe se dérobe sous ses pieds, il réussit, par instinct de survie, à libérer son bras et à agripper la corde. À plusieurs reprises, Humphrey lui frappa la main avec son pied pour lui faire lâcher prise.

On disait de Humphrey que, contrairement à la pratique

séculaire, il ne voilait jamais son visage pour exécuter ses victimes.

La fin des bourreaux

À la suite de la Conquête et de l'entrée en vigueur du Code criminel britannique, c'est la fin des interrogatoires sous la torture. Le travail du bourreau s'en trouve alors allégé. Par la suite, le Code criminel sera plusieurs fois modifié. Ainsi, en 1760, environ 200 crimes étaient passibles de la peine capitale, en 1892 il n'en restait plus que trois. Par ailleurs, les mentalités évoluent et de plus en plus de gens s'opposent à la peine de mort. C'est finalement en 1976 que cette ultime condamnation est abolie au Canada. Le métier de bourreau, anciennement le maître des hautes œuvres, disparaît et ne sera plus chez nous qu'un triste souvenir.

Notes

François Bourque, « La mort est mon métier » in *Le Soleil*, 18 mai 2019, p. 4-5.

Claude Désaulniers, « La peine de mort dans la législation criminelle de 1760 à 1892 » in *Revue générale de droit*, vol. 8, no 2, 1977, p. 141-181.

Donald Fyson, « Réforme carcérale et société carcérale. La prison de Québec de 1812 à 1867 » in *Étagères et barreaux de fer. Une histoire du Morrin Centre*, Septentrion, 2016, p. 15-103.

John Kalbfleisch, « Extrait des archives : Les exécutions de patriotes de février 1839 furent les dernières », *The Gazette*, site Internet consulté en septembre 2024,

<https://montrealgazette.com/sponsored/mtl-375th/from-the-archives-february-1839-executions-of-patriotes-were-the-last>
André Lachance, *Le bourreau au Canada sous le régime français*, La Société historique de Québec, Cahiers d'Histoire no 18, 1966, 132 pages.

Luc Lacourrière, « Le triple destin de Marie-Joseph Corriveau (1733-1763) » in *Les Cahiers des Dix*, no 33, 1968, p. 213-242.

Pierre-Georges Roy, « Les bourreaux de Québec sous le Régime français » in *Bulletin des recherches historiques*, vol. XXIX, no 1, janvier 1923, p. 3-12.

Marcel Trudel, *Initiation à la Nouvelle-France*, Holt, Rinehart et Winston Limitée, 1968, 323 pages.

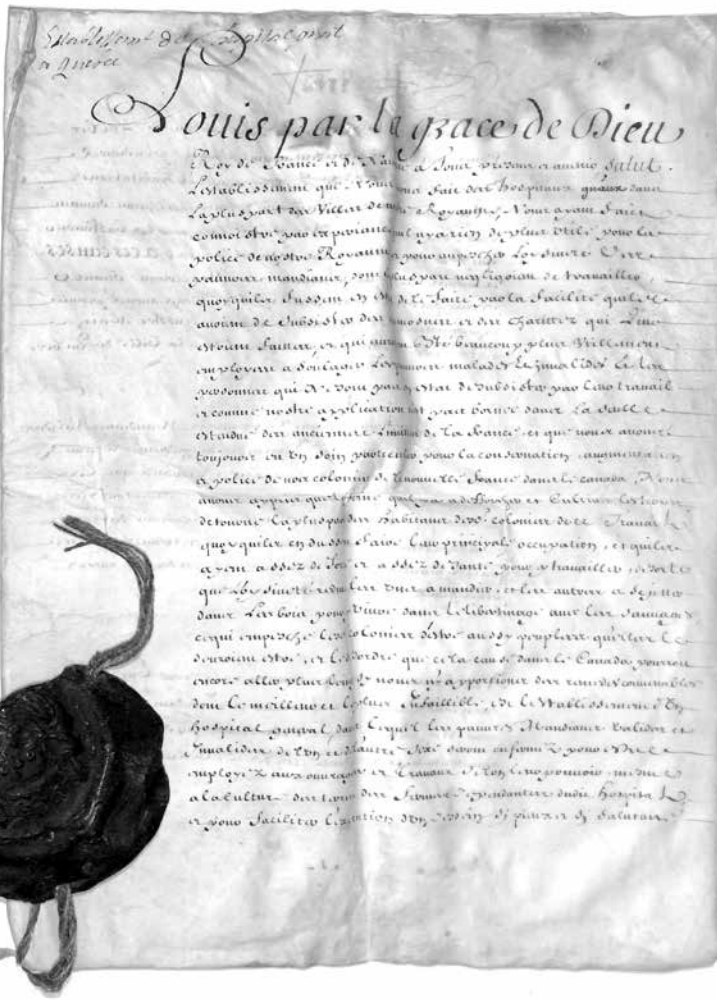
Monastère de l'Hôpital général de Québec

Denis Robitaille, chargé de projet en patrimoine

Le 8 juin 2023, les Augustines de l'Hôpital général de Québec procédaient à l'illumination du clocher de leur église. Par ce geste, elles s'associaient à l'inauguration du parcours artistique *Illumina* qui visait à promouvoir «la visibilité de la diversité sociale au sein du

quartier Saint-Roch et à favoriser un climat social positif par le dialogue et la création». Cette sortie de l'ombre, désormais permanente, rappelait que les Augustines furent les premières à offrir un hébergement aux personnes aux prises avec un problème de santé mentale.

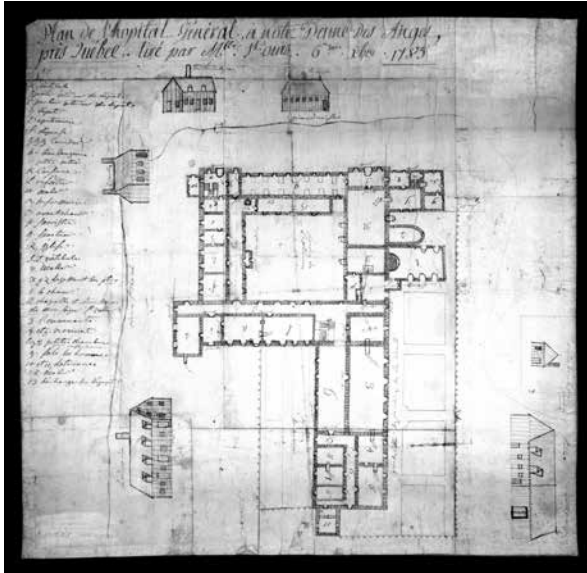
Assurée de 1717 à 1845, cette fonction s'inscrivait dans une mission plus large, confiée dès 1693 aux Augustines par Mgr Jean-Baptiste de la Croix de Chevrières de Saint-Vallier, deuxième évêque de la Nouvelle-France, celle de l'hébergement et des soins aux personnes pauvres et aux personnes âgées. Cette mission se poursuit en partie encore aujourd'hui à l'Hôpital général de Québec, un CHSLD intégré au réseau public de la santé et administré par le CIUSSS de la Capitale-Nationale. Cet établissement est situé sur le boulevard Langelier, à la rencontre des quartiers Saint-Sauveur et Saint-Roch.



Lettres patentes de Louis XIV qui permettent l'établissement d'un hôpital général à Québec, 30 mars 1692, Québec Le Monastère des Augustines, HG-A-1.1.1.2.1

La Nouvelle-France a besoin d'un hôpital général

À Paris, au 17^e siècle, les archers traquent les mendiants, les vagabonds et les indigents de tous âges pour les enfermer dans ce que l'État appelle un hôpital général. En 1657, le Parlement de Paris ordonne en effet l'arrestation de tout mendiant, hommes et femmes, qui n'irait pas de son gré s'y inscrire comme pensionnaire. Le premier de ces hôpitaux est établi à la Salpêtrière, un ancien arsenal de fabrication et d'entreposage de la poudre. Pendant ce temps en Nouvelle-France, la pauvreté est également une préoccupation des autorités. En 1676, on



Plan de l'Hôpital général à Notre-Dame-des-Anges près Québec, tiré par M le St-Ours, 1785, Québec, Le Monastère des Augustines, HG-A-23.15.1.12.1

dénombrer, pour la seule ville de Québec, 300 mendiants pour une population de 1200 personnes. En y créant un hôpital général, les autorités ont les mêmes intentions que dans la métropole : fonder la Salpêtrière de la Nouvelle-France. L'article premier des lettres patentes du 30 mars 1692 signées à Versailles par Louis XIV est clair à ce sujet : «Voulons et ordonnons que les pauvres mendiants valides et invalides de l'un et l'autre sexe, y soient enfermés pour être employés aux travaux que les directeurs jugeront à propos». L'ordonnance confie la direction de l'établissement à l'évêque et crée un groupe d'administrateurs laïcs pour en assurer la gestion. Mais l'évêque voit cette fondation d'un autre œil.

D'abord, Mgr de Saint-Vallier décide que l'établissement n'appartiendra ni à la Ville, ni à la colonie, ni à l'Église. Il se porte lui-même acquéreur du couvent Notre-Dame-des-Anges des

Récollets sur la rivière Saint-Charles pour en faire don aux pauvres le 10 janvier 1693. Ainsi, les personnes pauvres, sans logis, vieillissantes, souffrant de handicap, habiteront leur propre maison. Puis, l'évêque convainc les Augustines de l'Hôtel-Dieu d'en accepter la responsabilité.

Les Hospitalières prennent en charge ce nouveau lieu de soins le 1^{er} avril 1693 où sont hébergés dès l'ouverture quarante pauvres. Loin de la ville, sur les bords de la rivière aux mille détours, elles en feront une maison où la personne accueillie est la plus importante entre toutes. Dans leur hôpital de la haute ville, les hospitalières accomplissaient déjà avec art le geste qui soigne. Dans leur nouvelle maison de la basse ville, elles développent une autre façon d'être soignantes. Elles offrent le gîte à leurs résidents, forment une famille avec eux et les soignent jusqu'en fin de vie. Celles qui avaient dans leur

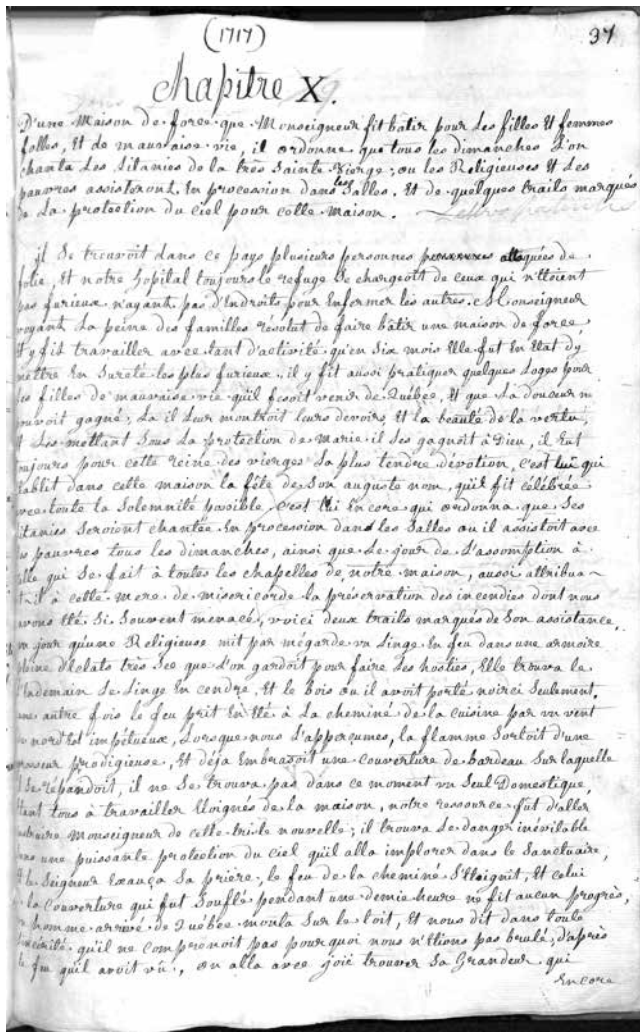
Hôtel-Dieu l'habitude d'offrir un lit de passage à « nos seigneurs, les malades », comme elles aimaient les appeler, aménagent maintenant pour eux une maison entière. Une maison qui soigne.

Au cours des siècles, les Augustines accueillent dans leur établissement, même parfois pour leur vie entière, un nombre incalculable de personnes qui, sans elles, n'auraient pas eu de toit. Aux heures de malheur et de désastres, elles abritent dans leur établissement et sur les terrains des alentours les réfugiés de la guerre de la Conquête et des grands incendies qui frappent la basse ville. Au cours des siècles, elles n'auront de cesse d'agrandir et d'aménager leur hôpital pour l'adapter à l'évolution et à la croissance des besoins.

Des loges pour les aliénés

«Il se trouvait dans ce pays plusieurs personnes attaquées de folie, Et notre hôpital toujours le refuge se chargeoit de ceux qui n'étoient pas furieux, n'ayant pas d'endroits pour enfermer les autres. Monseigneur voyant la peine des familles résolut de faire bâtir une maison de force.»

Ainsi est mentionné dans les Annales de 1717 le début de la mission particulière du soin aux personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale. Ces loges, bâties à l'écart de l'hôpital, peuvent accueillir quatre femmes confiées aux soins des Augustines. Six ans plus tard, la Cour octroie à l'hôpital une rente pour qu'il accueille aussi des hommes. Une maison de force est alors



Annales du monastère de Notre-Dame-des-Anges — Hôpital général de Québec, 1709-1729, Québec, Le Monastère des Augustines, HG-A-13.14.1.1.2

construite pour ces derniers. Plus tard, un agrandissement permettra de porter cette capacité à six personnes par maison.

Les aliénés, comme on les appelle à l'époque, sont confiés aux Augustines par l'État, un médecin ou la famille. Le registre des admissions indique qu'ils font des séjours transitoires dans les loges. Dès que leur cas s'améliore, ils sont intégrés aux autres résidents de l'hôpital ou retournés à leur famille. Les connaissances médicales et les traitements de la maladie mentale étant très rudimentaires, les personnes qui en souffrent

sont maintenues en détention, sans contact avec l'extérieur, sans soins adaptés à leur état. L'enfermement est le même pour tous les cas, sans distinction de leur gravité.

Au début du 19^e siècle, les Augustines acceptent à la demande du gouvernement de doubler leur capacité d'accueil. Plus tard, on leur octroie les moyens d'améliorer les conditions d'internement en érigeant des constructions plus grandes et plus salubres. Peu à peu, le développement des connaissances médicales permet de mieux comprendre ce

qui favorise le soulagement des personnes, voire leur guérison. En 1843, l'État convie de la nécessité de l'érection d'un établissement spécialisé plus vaste et mieux adapté. Les aliénés de l'Hôpital général sont transférés en septembre 1845 à l'Asile de Beauport nouvellement construit, doté d'espaces communs et où les résidents peuvent, notamment, s'adonner à des tâches aux jardins.

Dans un article qui fait autorité sur le sujet, l'historien John R. Porter dénombre que l'Hôpital général de Québec a reçu pendant les 128 ans que durera cette mission 282 aliénés, soit 158 hommes et 124 femmes.

Perpétuer une mission

Le 7 septembre 2023, trois mois après l'inauguration du parcours artistique *Illumina* dans Saint-Roch, et pour souligner la fin de cet événement, les Augustines accueillent dans leur monastère une installation artistique réalisée par l'artiste et anthropologue Francine Saillant. Intitulée *Tous Humains*, cette installation s'inspirait de la mission des Hospitalières auprès des personnes internées dans les loges. L'événement rassemblait le milieu communautaire engagé envers les personnes marginalisées et se voulait un devoir de mémoire envers ces dernières.

Le poids des ans ayant fait son œuvre, les Hospitalières ne peuvent, comme autrefois, se presser au chevet de la personne souffrante. Mais elles disent se reconnaître dans ceux et celles qui, dans la ville, la soignent et lui offrent le gîte; ceux et celles qui luttent aujourd'hui contre la pauvreté et l'exclusion.

L'assaut au féminin à Québec au 19^e siècle : portrait de la violence mineure et de ses accusées

Meggie Sue Cadrin, candidate au doctorat en histoire

Le 2 octobre 1840, Josèphe Langlois de la cité de Québec est arrêtée pour assaut sur Anastasia Hebert, épouse de Jean-Baptiste Noreau, aussi de la cité de Québec. Selon la déposition de la victime, elle aurait « été violemment assaillie et frappée et battue par la nommée Josèphe Langlois, femme de Joseph Lépine, et [l'accusée aurait] grossièrement insulté et maltraité la dépositante sans provocation ou cause quelconque, et contre la Paix »¹. L'accusée est mise sous caution avec la promesse de

comparaître une vingtaine de jours plus tard.

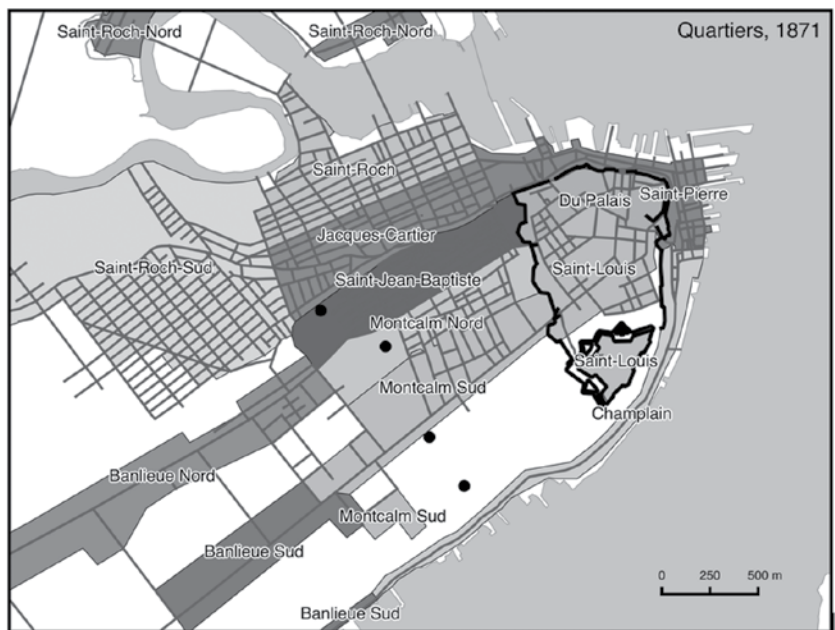
Il faut savoir qu'à cette période, Québec est l'un des ports les plus importants en Amérique du Nord, ce qui fait de cette ville l'une des plaques tournantes du commerce international du bois et de la construction navale. Cette effervescence économique apporte d'importantes vagues d'immigration provenant de la Grande-Bretagne et transitant par la ville. Ces nouveaux arrivants s'installent majoritairement dans les quartiers ouvriers

de la basse-ville situés près du port, comme Saint-Roch et Champlain. La pauvreté, les conditions de vie difficiles et la surpopulation qui prévalent dans ces quartiers provoquent nécessairement des tensions et des conflits qui se retrouvent fréquemment devant les tribunaux. Le conflit opposant Josèphe Langlois à Anastasia Hebert est l'un des nombreux cas étudiés permettant de dresser un portrait général de la violence mineure féminine à Québec au 19^e siècle et de ses accusées².

Tableau 1 : Nombre d'incidents de violence mineure féminine selon les quartiers de la ville de Québec en 1850, 1860 et 1870

NOM DU QUARTIER	ZONE GÉOGRAPHIQUE	NOMBRE D'INCIDENTS
Saint-Roch	Saint-Charles	10
Montcalm	Haute-ville	7
Jacques-Cartier	Saint-Charles	6
Champlain	Basse-ville	5
Saint-Louis	Haute-ville	5
Du Palais	Haute-ville	5
Saint-Jean-Baptiste	Haute-ville	3
Notre-Dame	Haute-ville et Saint-Charles	2
Saint-Pierre	Basse-ville	1

Sources : Registres des arrestations et journaux de la police de Québec, 1850, 1860, 1870.



Carte des quartiers de la ville de Québec, 1871.
 Source : Rousseau, « La répression du désordre », p. 36.
 Programme de recherche « Population et histoire sociale de la ville de Québec » (PHSVQ) du Centre interuniversitaire d'études québécoises à l'Université Laval (CIEQ-Laval).

La violence mineure féminine : les assauts communs

Portrait général de la situation

L'étude de la violence féminine mineure est intéressante pour les historiens et historiennes puisqu'elle permet d'étudier des rapports sociaux complexes où l'animosité se mêle à l'impulsion et à l'agitation physique ou verbale.

Dans notre échantillon, nous avons repéré 184 assauts commis par des femmes dans la ville de Québec entre 1820 et 1870. Ces incidents représentent 68,7 % de l'ensemble des délits violents qui forme notre échantillon. Ce constat n'est pas surprenant si l'on considère les études menées ailleurs au Canada qui qualifient les assauts féminins

comme étant « communs » et « attendus »³. De fait, les femmes usent de la violence dans leur vie de tous les jours, que ce soit à l'égard de commerçants, d'huissiers ou encore de membres de leur famille.

Plusieurs incidents témoignent de cette violence mineure. Une certaine madame Power, femme de Richard Power, est notamment arrêtée le 19 avril 1860 pour avoir jeté deux seaux d'eau sur Margaret Maher, femme de John Ready. Pour cet incident et plusieurs autres, il est impossible de déterminer la cause du conflit entre les deux femmes. Quelques hypothèses peuvent cependant être avancées. Il semble que les raisons qui poussent les femmes à user de la violence ne sont pas nécessairement inhérentes à leur condition féminine. Les problèmes liés à l'argent, à la

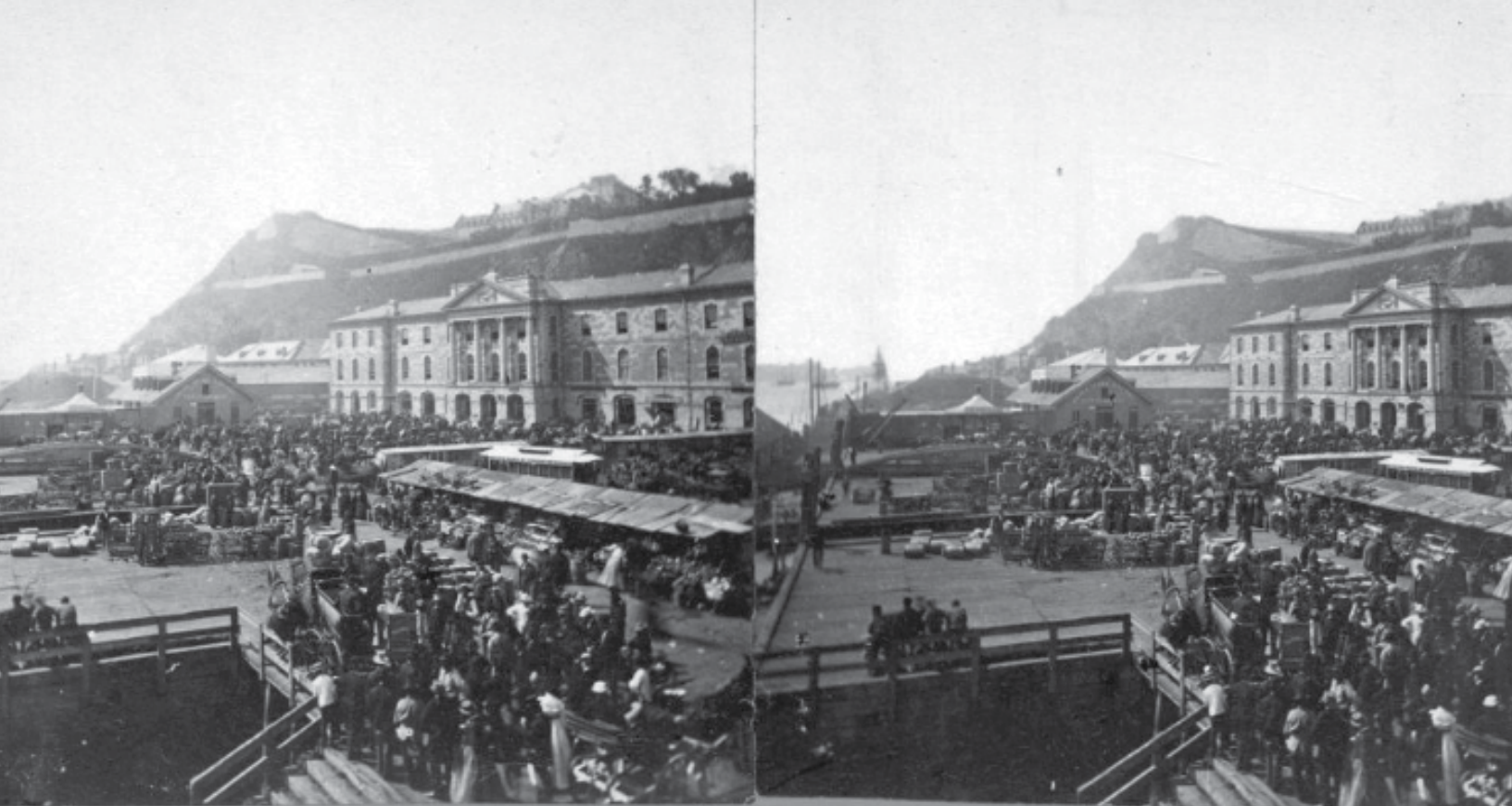
propriété foncière, ou encore les querelles de voisinage touchent autant les femmes que les hommes. Si les membres de l'élite du 19^e siècle arguent que les femmes sont trop « fragiles » et trop « faibles » pour user de la violence, rappelons qu'une majorité d'entre elles occupe des emplois qui requièrent une force physique considérable, comme celui de domestique ou d'ouvrière. D'ailleurs, divers moyens tels que l'utilisation d'un objet comme arme peuvent compenser ce « manque de force ».

Le milieu urbain comme arène des tensions sociales

La présence des femmes dans l'espace public au 19^e siècle ainsi que leur réelle implication dans les activités criminelles ont longtemps divisé les historiens et historiennes. De récentes études montrent toutefois qu'elles sont bien actives dans la sphère publique⁴.

Parmi les arrestations de femmes de notre échantillon dont il est possible de déterminer le lieu du délit, 57 relatent un incident qui s'est produit à l'extérieur, soit dans une rue, soit dans un lieu public. À l'inverse, nous ne retrouvons que 23 arrestations mentionnant que l'incident s'est produit à l'intérieur d'un bâtiment ou d'une résidence privée. Bien qu'au fil des ans la violence se manifeste de plus en plus dans des lieux publics, il ne faut pas négliger les incidents qui continuent de se produire dans la sphère privée⁵.

Au-delà de la nature extérieure ou intérieure du lieu où se déroulent les incidents, notre échantillon révèle que parmi



BAnQ, P1000,S4,D59,P87. Quartier Vieux-Québec-Basse-Ville - Marché Champlain.

les 44 incidents identifiés, dix surviennent dans le quartier Saint-Roch, sept dans le quartier Montcalm, six dans le quartier Jacques-Cartier et cinq dans le quartier Champlain. Les incidents repérés se produisent alors dans les trois zones géographiques de la ville définies à cette époque, c'est-à-dire la basse-ville, la haute-ville et Saint-Charles. Ce constat est fidèle à ce que d'autres études révèlent sur la répression du désordre à Québec à la même période⁶. Les délits de violence interceptés par les autorités se produisent alors partout dans la ville et ne se limitent pas seulement à la basse-ville et au quartier portuaire de Québec⁷.

Les cibles de la violence mineure

Outre la nature et le lieu des incidents de violence mineure, qui sont les cibles de ces délits ?

Le 19 janvier 1860, le constable Courtney arrête Mary Toohey, femme de Denis Toohey, pour avoir agressé Mary Ann William, femme de Patrick Dempsey, soldat du 17^e régiment. Elle est amenée à la cour du recorder (ancêtre de la cour municipale) où elle signe une promesse à comparaître devant la justice. Cet incident est l'un parmi plusieurs où la cible de la violence est une personne du même sexe que l'accusée. Dans notre échantillon couvrant la ville de Québec entre 1820 et 1870, 70,6 % des victimes d'acte de violence mineure commis par des femmes sont également des femmes.

Malgré cette tendance, nous retrouvons tout de même des incidents où la victime est un homme. À Québec, les hommes représentent 29,4 % des cibles de violence féminine identifiées dans notre échantillon. Si les

cibles masculines sont moins nombreuses, c'est peut-être parce que les hommes sont embarrassés à l'idée d'avouer qu'ils ont été agressés par une femme. Ils peuvent notamment avoir peur du jugement de leur entourage, mais aussi de la société en général.

Les études récentes qui touchent les victimes d'incidents de violence mineure notent également que les femmes violentes ciblent essentiellement des personnes qu'elles connaissent⁸. Ce constat confirme que ces incidents ne sont pas aléatoires et que les femmes ciblent des personnes précises. Les cas de violence conjugale indiquent, par exemple, que les cibles de ces incidents sont parfois masculines, mais également connues de l'accusée. Pensons notamment à William McKechnie (ou McKeckny) qui porte plainte contre sa femme, Mary Fortune,

Tableau 2 : Lieu de naissance des femmes accusées de violence mineure à Québec entre 1820 et 1870

LIEU DE NAISSANCE	NOMBRE DE FEMMES	PROPORTION (%)
Irlande	101	62,3
Canada	49	30,2
Écosse	8	4,9
Angleterre	4	2,5
Total	162	

Sources : Dossiers du fonds Cour des sessions générales de la paix, 1820 à 1860; Registres d'écrou de la prison commune de Québec, 1820 à 1870, Registres des arrestations de la police de Québec, 1850, 1860 et 1870.

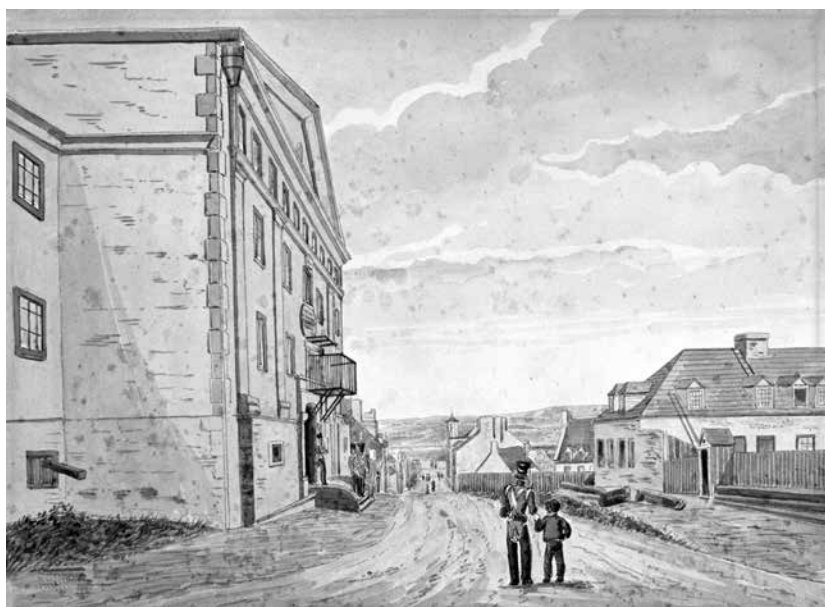
qui l'aurait battu avec une paire de pinces en juillet 1850. Ainsi, les femmes usent occasionnellement de la violence envers les hommes, mais la majorité de leurs cibles sont des femmes.

Les femmes violentes : bref portrait sociodémographique

Josèphe Langlois, madame Richard Power, Mary Fortune et Mary Toohey ne représentent qu'une poignée des femmes étudiées dans le cadre de cette étude. Afin de bien comprendre la violence mineure féminine à Québec entre 1820 et 1870, il importe de s'intéresser à l'identité des femmes arrêtées, accusées et même emprisonnées pour violence mineure.

Lieu de naissance et groupe ethnoculturel des accusées

Le lieu de naissance des femmes, et donc leur groupe ethnoculturel et linguistique, a été l'un des indicateurs le plus accessible et révélateur de l'analyse des données. Si les documents relatifs aux

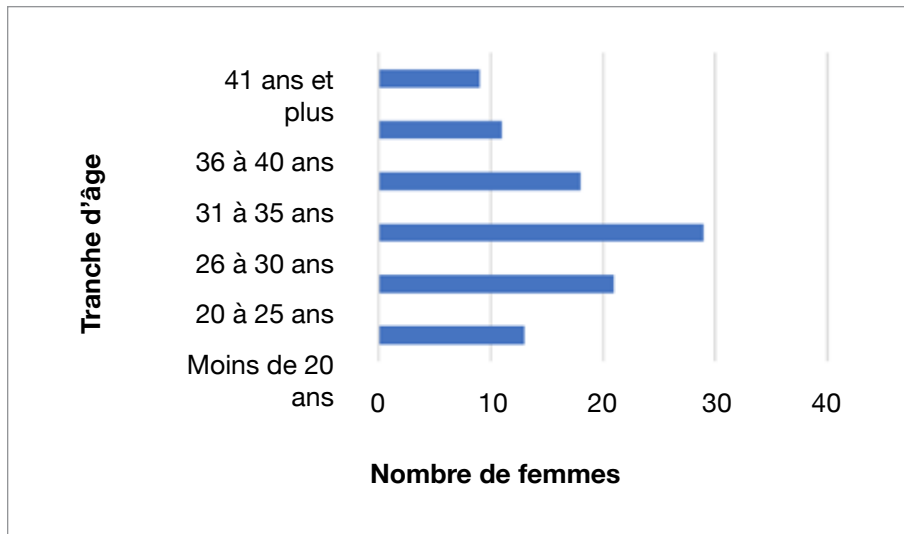


L'âge des femmes accusées de violence mineure à Québec entre 1820 et 1870
Sources : Dossiers du fonds Cour des sessions générales de la paix, 1820 à 1860; Registres des arrestations de la police de Québec, 1850, 1860 et 1870; Registres d'écrou de la prison commune de Québec 1820 à 1870; Registre des actions pénales de la Cour du recorder, 1860 et 1870; Recensements de la ville de Québec de 1851, 1861 et 1871.
BAC, 2897305. La prison sur la rue Saint-Stanislas,

procès n'indiquent que le lieu de résidence de l'accusée, nous pouvons tout de même avancer certaines hypothèses en considérant leur patronyme ou l'année de l'incident. Ainsi, nous avons retrouvé une déposition datant de 1820 dans laquelle

une certaine Mary Doyle affirme avoir été agressée et menacée par une femme nommée Eleonor Carol. L'année à laquelle cette déposition est recueillie ainsi que le nom de l'accusée portent à croire qu'Eleonor Carol est anglophone, possiblement née

Figure 2 : L'âge des femmes accusées de violence mineure à Québec entre 1820 et 1870



Sources : Dossiers du fonds Cour des sessions générales de la paix, 1820 à 1860; Registres des arrestations de la police de Québec, 1850, 1860 et 1870; Registres d'écrou de la prison commune de Québec 1820 à 1870; Registre des actions pénales de la Cour du recorder, 1860 et 1870; Recensements de la ville de Québec de 1851, 1861 et 1871.

en Grande-Bretagne ou de descendance britannique.

Selon l'analyse de nos données, le nombre de femmes irlandaises est nettement supérieur à celui des femmes canadiennes. Nous avons déterminé que dans notre échantillon, 62,3 % des femmes dont nous connaissons le lieu de naissance sont nées en Irlande, tandis que seulement 30,2 % sont nées au Canada. Précisons que parmi les femmes canadiennes, 91 % portent un patronyme à consonance francophone, ce qui suggère que ce sont des Canadiennes françaises, tandis que 9 % portent un patronyme anglophone.

Âge

L'âge des membres d'un même groupe aide à reconstituer le récit d'un individu ou à

comprendre les motifs qui peuvent mener à la violence. L'âge est une autre variable qui se trouve fréquemment dans les archives judiciaires. Dans notre échantillon, nous avons établi l'âge de 101 femmes.

Parmi la centaine d'accusées de notre échantillon, 13 ont moins de 20 ans. La présence de jeunes filles n'est pas étonnante d'après ce que révèlent les quelques études sur la criminalité juvénile⁹. Cela est encore plus vrai considérant que la plupart de ces accusées sont accompagnées lorsqu'elles sont arrêtées. Mentionnons aussi la présence d'accusées plus âgées. Il est évident que les femmes plus âgées sont aptes à user de la violence au même titre que les jeunes, mais il est intéressant de constater qu'elles comptent pour près de 10 % dans l'échantillon

compilé et que la plus âgée a 61 ans. Il faut également insister sur le fait que l'âge moyen des accusées de notre échantillon est de 29 ans. Enfin, les femmes usant de la violence mineure sont majoritairement âgées de 18 à 30 ans. L'ensemble de nos résultats témoignent néanmoins du fait que la violence mineure se pratique à travers toutes les tranches d'âge.

Conclusion

L'étude des incidents de violence mineure commis par des femmes permet d'entrevoir une pratique de la violence qui est beaucoup plus fréquente et « normalisée » que les discours du passé le rapportent. En fait, elle nous amène à conclure que la violence mineure commise par les femmes est, à plusieurs

égards, très similaire à celle commise par les hommes. Notre bref survol du portrait sociodémographique des femmes accusées de violence mineure a montré que plus de la moitié des accusées sont

nées en Grande-Bretagne, principalement en Irlande. Même si certaines accusées sont plus jeunes ou plus âgées, l'analyse des données montre finalement que la moitié de l'échantillon analysé est âgée de 18 à 30 ans.

À la frontière de l'histoire socio-judiciaire et de l'histoire des femmes et du genre, cet article a permis de constater que les femmes font partie intégrante de l'histoire de la criminalité et du système judiciaire du 19^e siècle.

Notes

- 1 Bibliothèque et Archives nationales du Québec, centre de Québec, Fonds Cour des sessions générales de la paix du district de Québec (BAnQ-Q, FCSGP-Q), #19710-1
- 2 Cet article est tiré du mémoire de maîtrise de l'autrice : Meggie Sue Cadrin, « Agressives ou victimes ? Les femmes accusées de violence mineure devant la justice pénale à Québec (1820-1870) », Mémoire de maîtrise, Université Laval, 2024, 154 p.
- 3 Pour une étude plus détaillée sur l'assaut féminin, voir Willeen G. Keough, « "Now You Vagabond [W]hore I Have You": Plebeian Women, Assault Cases, and Gender and Class relations on the Southern Avalon, 1750-1860 », Christopher English et Osgoode Society for Canadian Legal History, dir., *Two Islands: Newfoundland and Prince Edward Island*. Toronto, Univ. of Toronto Press, 2005, p. 237-271.
- 4 La thèse de la supposée « sphère privée » est expliquée dans Manon Van Der Heijden, « Women and Crime 1750-2000 », Paul Knepper et Anja Johansen, dir., *The Oxford Handbook of the History of Crime and Criminal Justice*, New York, Oxford University Press, 2016, p. 254.
- 5 Ce constat témoigne toutefois d'une limite inhérente à l'étude de la violence mineure féminine, c'est-à-dire le caractère privé des incidents. Même si notre étude s'intéresse exclusivement aux incidents qui ont été traités par le système de justice, il serait maladroit de ne pas considérer dans nos résultats de recherche les délits qui ont été commis, mais dont nous n'avons tout simplement pas les traces.
- 6 Pour une analyse détaillée du désordre urbain observé dans la ville de Québec au 19^e siècle, voir Florence Rousseau, « La répression du désordre dans une ville portuaire : l'exemple de la ville de Québec », Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, 2018, p. 106.
- 7 Dans notre étude, le quartier portuaire désigne le quartier Saint-Pierre et quelques rues avoisinantes.
- 8 Pour en savoir plus sur la violence féminine en Écosse aux 17^e et 18^e siècles, voir Anne Marie Kilday, *Women and Violent Crime in Enlightenment Scotland*, Woodbridge, Royal Historical Society, 2007, 183 p.
- 9 Pour plus amples informations sur la criminalité juvénile et féminine, voir Tamara Myers, *Caught: Montreal's Modern Girls and the Law, 1869-1945*, Toronto, University of Toronto Press, 2006, 345 p.

Références

Programme de recherche « Population et histoire sociale de la ville de Québec » (PHSVQ) du Centre interuniversitaire d'études québécoises à l'Université Laval (CIEQ-Laval).

BAC, 2897305. La prison sur la rue Saint-Stanislas,

BAnQ, P1000,S4,D59,P87. Quartier Vieux-Québec-Basse-Ville - Marché Champlain.

De la xénophobie au cœur du quartier Saint-Roch : le cas des communautés juive et chinoise, 1890-1910

Hugo Peterson St-Laurent, candidat à la maîtrise en histoire

Entre 1890 et 1910, la ville de Québec voit se former sur son territoire, et surtout dans le quartier Saint-Roch, de petites communautés juive et chinoise qui tentent tant bien que mal de vivre et de s'intégrer dans un univers socioculturel qui leur est nouveau et inconnu. La présence de ces « étrangers » dans le paysage de la basse-ville a tôt fait d'être remarquée et d'entraîner une vague d'intolérance chez la population franco-catholique majoritaire. En cela, Québec se situe dans une mouvance ayant cours dans les autres grands centres

urbains du pays, où sinophobie et antisémitisme occupent une place prépondérante au tournant du XX^e siècle. Dans cet article, il sera question de proposer un bref portrait des communautés juive et chinoise de la ville de Québec et de présenter la nature de l'intolérance raciale qu'elles subissent entre 1890 et 1910.

Une période de forte immigration

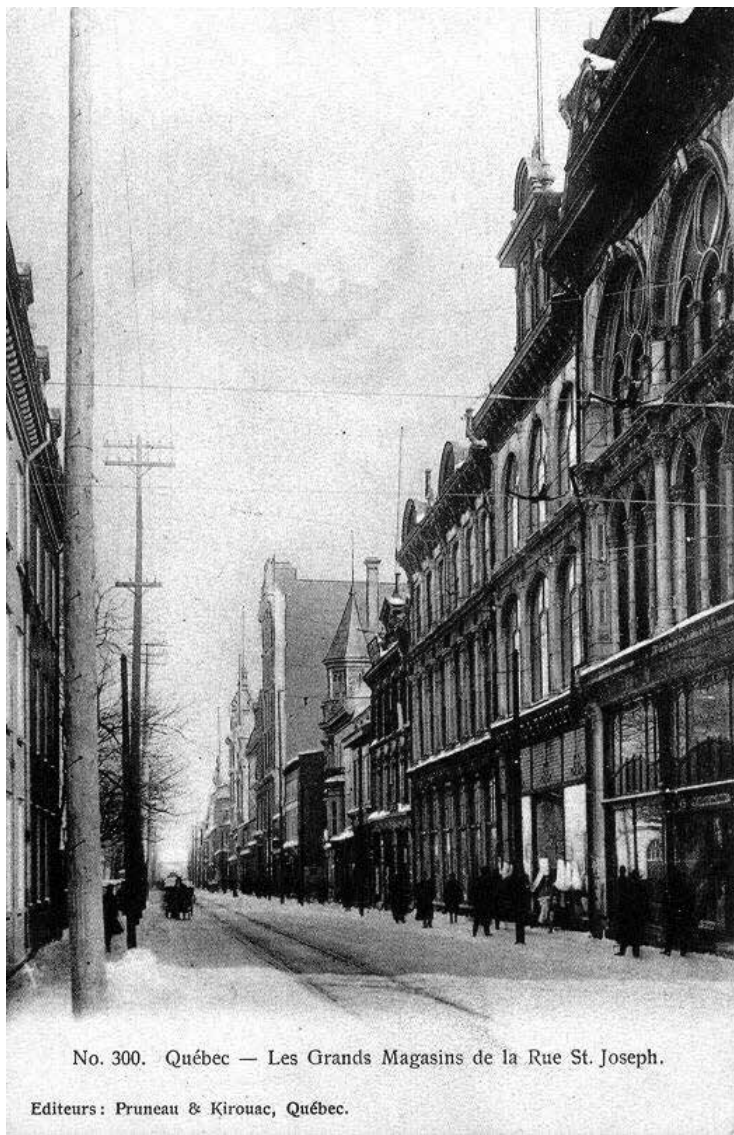
La vingtaine d'années dont il est question s'insère dans une période plus vaste au cours de

laquelle le Canada connaît une forte période d'immigration. Entre 1870 et 1914, ce sont des millions d'individus, en provenance de Grande-Bretagne, d'Europe de l'Ouest et de l'Est, de Scandinavie et d'Asie qui traversent les océans Atlantique et Pacifique pour venir s'installer au pays. Le paysage démographique des villes de Montréal, Toronto et Vancouver, entre autres, connaît alors d'importants changements en ce qui touche sa composition ethnique et religieuse. L'arrivée d'un aussi grand nombre d'« étrangers » entraîne son lot de bouleversements et de tensions et contribue à la montée de sentiments xénophobes. Les Chinois, dès leur arrivée en Colombie-Britannique en 1858 et depuis qu'ils se sont implantés dans l'Est du pays en participant à la construction du chemin de fer transcanadien dans les années 1880, sont victimes de forts sentiments anti-asiatiques. Puis, l'arrivée en masse de juifs dans les années 1890 s'accompagne du développement rapide de sentiments antisémites, inspirés en grande partie d'Europe.

Qu'en est-il de la ville de Québec ? Son port étant la porte d'entrée principale de l'immigration au pays, ce sont plus



Cinq Juifs russes descendent à Pointe-à-Carcy, 1911 - Fonds William James Topley, Bibliothèque et Archives Canada (PA-010400) BAC, e010958690. Photographie William James Topley, Immigrants juifs d'origine russe



No. 300. Québec — Les Grands Magasins de la Rue St. Joseph.

Editeurs : Pruneau & Kirouac, Québec.

BAnQ, P547,S1,SS1,SSS1,D1-10. Ville de Québec, quartier Saint-Roch

de 2,2 millions d'immigrants qui transitent par la ville de Québec entre 1870 et 1914. Cependant, la très grande majorité n'est que de passage et se dirige plutôt vers les autres grands centres urbains du pays, quand ce n'est pas tout simplement vers les États-Unis. Alors que la population des grandes villes canadiennes se diversifie de façon importante, celle de Québec suit le chemin inverse et tend plutôt à s'homogénéiser. Entre 1871 et 1921, le pourcentage

de catholiques d'origine canadienne-française passe de 67,6 % à 89,2 %. Le paysage démographique de Québec se définit donc, entre 1890 et 1910, par une forte majorité de sa composante franco-catholique.

Malgré tout, entre 1890 et 1910, quelques dizaines de Chinois et de juifs choisissent de s'installer à Québec et y forment de petites communautés, notamment dans ce qui représente le véritable centre-ville commercial de la

ville, le quartier Saint-Roch. La taille de ces communautés demeure toutefois très modeste. On compte, selon le recensement de 1891, deux Chinois et 45 Juifs dans la ville. Vingt ans plus tard, ils sont respectivement 68 et 417. À titre comparatif, on recense en 1911, dans la ville de Montréal, 1335 Chinois, tandis que la communauté juive est forte de 28 540 individus.

Portrait de la communauté juive

Comme le fait remarquer l'historien Pierre Anctil : « après 1900, [...] on retrouve à Québec deux populations juives distinctes qui ne se fréquentent pas, possèdent des cultures judaïques très différentes et reflètent des modes distincts d'intégration à la société qui les entoure ». En effet, depuis la fin du XVIII^e siècle, une petite communauté de Juifs originaires d'Angleterre est présente à Québec. Établis en haute-ville, ils mènent des vies aisées et sont bien intégrés aux réseaux commerciaux anglophones et aux pouvoirs politiques. Cependant, à partir des années 1850, cette communauté commence à décliner et en 1890, sa taille n'est plus ce qu'elle avait été auparavant. C'est d'ailleurs à partir de ces mêmes années 1890 qu'une nouvelle communauté juive se forme, cette fois dans Saint-Roch et les quartiers avoisinants. Ce sont des Juifs de tradition ashkénaze provenant de Russie et d'Europe de l'Est où ils subissaient, sous l'empire des tsars, une importante persécution. Contrairement à leurs coreligionnaires d'origine britannique, ils arrivent à Québec sans le sou, ne parlant souvent ni l'anglais ni le français, puisque

leur langue maternelle est le yiddish, et ne connaissant aucunement le mode de vie de la société canadienne. Malgré tout, ils parviennent rapidement à se créer des réseaux de solidarité qui leur permettent de s'adapter et de survivre dans la société québécoise, comme en témoigne l'établissement d'une synagogue sur la rue Henderson qui sera resituée sur la rue Grant en 1897. Par ailleurs, les Juifs se lancent rapidement dans un domaine dans lequel ils ont déjà de l'expérience : le commerce itinérant et le commerce de détail. On voit poindre progressivement leurs établissements autour des artères commerciales principales, les rues Saint-Joseph et Saint-Paul, ce qui suscite la méfiance, comme en témoigne cet extrait de *L'événement* du 24 mars 1910 : « Le Juif nous arrive mendiant, vêtu de loques, n'ayant pour tout bien que ses guenilles. Il ouvre un petit magasin de bric-à-brac ou colporte des marchandises au détriment des marchands locaux ».

Portrait de la communauté chinoise

De leur côté, les Chinois qui s'installent à Québec sont majoritairement originaires de la province du Guangdong, dans le sud de la Chine. Fuyant la pauvreté et les conditions de vie difficiles dans leur pays d'origine, ce sont exclusivement des hommes qui espèrent économiser suffisamment pour envoyer des sommes substantielles à leurs familles restées en Chine. Il n'y a donc aucune femme chinoise dans la ville de Québec au cours des années qui nous intéressent, celles-ci n'immigrant que plus tard au XX^e siècle,

après la Seconde Guerre mondiale. S'installant d'abord sur la côte d'Abraham, puis se déplaçant progressivement dans les environs de la rue St-Vallier Est, les Chinois, comme ailleurs au pays, vivent pauvrement et s'implantent dans les seuls domaines leur étant disponibles : la blanchisserie et la restauration. Déjà, en 1901, la grande majorité des Chinois travaillent dans des buanderies tandis qu'on voit progressivement l'apparition de petits restaurants chinois dans le quartier Saint-Roch. Encore une fois, la présence chinoise dans Saint-Roch est source de mécontentement. Le 16 novembre 1910, *L'Action sociale* écrivait : « Il y a dans Québec 23 buanderies chinoises et plus de cent Chinois vivent aux dépens des Canadiens-français [sic]. [...] Et tout l'argent que nous leur donnons ainsi ne profite aucunement à notre ville car 75 p. c. au moins de cet argent est envoyé en Chine ».

Des individus ciblés par des actes violents

Dès le début des années 1890, une étude des journaux de la ville de Québec permet d'identifier plusieurs événements violents dont les victimes sont des membres des communautés juive et chinoise. Ces événements se déclinent sous plusieurs formes, que ce soient des attaques verbales, des vols, du vandalisme ou encore des attaques physiques. Il est difficile de déterminer s'ils représentent réellement des actes racistes, guidés par une xénophobie personnelle ou collective, ou s'ils s'inscrivent plutôt dans l'éventail d'actes criminels et violents qui se produisent dans la ville de Québec à l'époque puisque les

journaux ne donnent que très rarement accès aux intentions des individus les ayant commis. Cependant, leur récurrence ne fait aucun doute, comme en témoigne cet extrait du *Soleil* du 6 juillet 1899 : « Il ne se passe pas de jours sans que l'on s'attaque aux buanderies chinoises ou aux Chinois eux-mêmes ». Bien qu'exagéré, cet extrait indique tout de même que les Chinois – tout comme les Juifs d'ailleurs – sont ciblés en raison de leur appartenance ethnique et que les actes violents à leur égard sont assez fréquents pour attirer l'attention des journaux.

Des discours xénophobes et des règlements discriminatoires

Ces mêmes journaux jouent d'ailleurs un rôle important pour véhiculer des discours xénophobes. En 1910, deux campagnes de salissage sont relayées dans les médias écrits de la ville et servent à la mise en place de règlements discriminatoires visant les communautés juive et chinoise de Québec : la lutte contre les buanderies et les restaurants chinois et la lutte contre la concurrence économique des commerçants juifs.

Comme mentionné auparavant, la grande majorité – si ce n'est pas l'entièreté – des Chinois présents à Québec œuvrent dans le milieu de la blanchisserie ou de la restauration. Or, la présence de ces commerces chinois dérange. On leur reproche, entre autres choses, d'être insalubres et de mener des activités immorales comme le jeu, la consommation d'opium et la prostitution, qui mettent en danger la jeunesse de la ville, en particulier les

jeunes femmes : « ces ateliers de chinois sont pour la plupart des foyers infects, où ceux qui les fréquentent sont exposés à contracter des maladies, et nous n'ignorons pas non plus que ce sont trop souvent, de même que leurs restaurants, des centres d'immoralité ». Ce genre de discours est fréquent dans les journaux de la ville en 1910 et trouve écho au conseil municipal qui adopte, le 18 juillet, le règlement 444 « décrétant que tout restaurant ou salle à manger devrait être fermé depuis une heure jusqu'à cinq heures, chaque matin, que le restaurant ne contiendrait qu'une seule vaste salle et que rien ne serait placé dans les fenêtres pour empêcher la vue de pénétrer de la rue à l'intérieur ». Bien que ne visant pas explicitement les commerces chinois, il n'y a aucun doute sur la nature discriminatoire du règlement, comme en témoigne *L'événement* le 28 juillet : « Le récent règlement adopté par le Conseil municipal au sujet des restaurants chinois a été mis en force il y a quelque temps, et la police sévit avec rigueur contre ceux qui ne s'y conforment pas ».

Tout comme pour les Chinois, le discours antisémite dans la presse s'oriente beaucoup autour des questions

commerciales et économiques. On s'en prend notamment à la concurrence déloyale des marchands juifs et à leur non-observance du dimanche. Une importante campagne visant à prohiber toute forme de commerce le dimanche est menée par l'Association des marchands détailliers de Québec et est relayée dans les journaux. Parallèlement, une campagne est menée pour encourager les citoyens de la ville à ne pas acheter dans les commerces juifs et donne lieu à des propos d'une rare violence où la haine des Juifs est mise de l'avant sans aucun artifice : « Il est agréable de voir qu'un peu partout dans le courrier de la Province, on fait la guerre aux juifs. Tant mieux, continuons, débarrassons nous [sic] de cette vermine, de cette engeance qui n'est capable de rien faire, si ce n'est pressurer et voler le peuple. Oui faisons leur [sic] la guerre, avertissons nos compatriotes, défendons leur d'acheter d'eux enfin de s'en débarrasser ».

Québec, ville xénophobe?

Il ressort de tout ce qui précède que Québec n'échappe pas, malgré la petite taille de ses communautés juive et chinoise,

à la montée de l'intolérance qui touche les grandes villes du pays au tournant du XX^e siècle. Or, il convient également d'apporter quelques nuances. Tout d'abord, certains journaux optent plutôt pour un discours se portant à la défense des membres de ces deux communautés. Par ailleurs, il est important de garder à l'esprit que les discours véhiculés dans la presse écrite ne sont pas nécessairement le miroir de l'opinion de la population. En effet, la nécessité de faire campagne contre les commerces chinois et juifs suppose que ces derniers sont abondamment fréquentés par la population de Saint-Roch et de la ville de Québec en général. Les habitants de la ville sont donc portés à entretenir des contacts fréquents avec les Juifs et les Chinois et il semble vraisemblable que la majorité de ces contacts se déroulent harmonieusement. Quoi qu'il en soit, bien que leur histoire soit souvent méconnue, les Juifs et les Chinois qui se sont installés dans la ville de Québec entre 1890 et 1910 y ont bel et bien laissé leurs marques en contribuant à leur façon à la richesse historique de la ville.

Le Refuge Notre-Dame de la Merci : première prison pour femmes à Québec (1931-1972)

Julie Francoeur, candidate au doctorat en histoire



Archives de la Ville de Québec, P037-N017711. Maison Gomin, la prison des femmes

En 1931, un peu à l'extérieur de la ville de Québec, sur le chemin Saint-Louis (aujourd'hui sur le boulevard René Lévesque), le Refuge Notre-Dame de la Merci ouvre ses portes. Cette première prison strictement réservée aux femmes à Québec, renommée Maison Gomin en 1968, est administrée par les Servantes du Cœur Immaculé de Marie, surnommées les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, jusqu'en 1972.

Cette communauté religieuse s'est organisée autour de la

création de la Maison Sainte-Madeleine de Québec en 1850. Il s'agit au départ d'une institution hébergeant et soutenant les femmes qui le désirent à leur sortie de prison, le but étant de les transformer en de bonnes chrétiennes, selon les valeurs de l'époque. Les objectifs de la Maison Sainte-Madeleine et sa clientèle changent avec le temps, mais à partir de ce moment, les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec visitent régulièrement la prison commune de Québec pour faire connaître leurs institutions et enseigner la

catéchèse aux détenu-e-s. Avec le temps, elles fondent plusieurs institutions s'adressant spécifiquement aux femmes dites de « mauvaise vie », comme l'Hospice de la Miséricorde, fondée en 1876, une maternité pour les femmes tombées enceintes en dehors des liens du mariage. C'est en raison de leur expertise auprès des femmes marginalisées et de leur intérêt envers cette entreprise qu'on leur confie l'administration du Refuge Notre-Dame de la Merci en 1931.

Ce court article survole l'histoire de cette institution carcérale, se concentrant sur les femmes y ayant été incarcérées et sur les méthodes de réhabilitation appliquées par les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec en son sein. Cette étude s'appuie sur les archives du Refuge Notre-Dame de la Merci conservées par cette communauté religieuse ainsi que sur les registres d'admission de l'institution. Pour l'analyse statistique, un échantillon comprenant 377 femmes, c'est-à-dire 4 % du nombre total des incarcérations, a été utilisé. Ces archives sont produites par la communauté des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec. Elles reflètent donc leurs propres objectifs et leur vision de la réhabilitation, mais laissent peu de traces

Tableau 1: Délits commis par les femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci selon l'année, 1932-1972

ANNÉE	1932 (%)	1937 (%)	1942 (%)	1947 (%)	1952 (%)	1957 (%)	1962 (%)	1967 (%)	1972 (%)
Lié à la prostitution	12,2	11,4	1,9	11,4	10,8	0	4,8	0	1,5
Lié à l'ordre public	36,6	51,4	55,8	34,3	26,3	48,8	31	24,5	26,9
Lié à la consommation et à la vente d'alcool	21,9	11,4	19,2	11,4	23,7	26,9	28,6	22,4	4,5
Lié au vol	19,5	8,6	7,7	17,1	18,4	2,4	2,4	8,2	14,9
Autres délits	7,3	14,3	11,5	25,7	21,1	22	33,3	44,9	52,2
Indéterminé	2,4	2,9	3,8	0	0	0	0	0	0
Total pourcentage	99,9	100	99,9	99,9	100,3	100,1	100,1	100	100
Total (N)	41	34	50	34	36	39	40	45	58

Source : Registres d'écrou de la Prison commune de Québec-Section féminine, 1932 à 1972

de l'expérience individuelle et collective des femmes y ayant été détenues.

Les femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci

Le Refuge Notre-Dame de la Merci est une prison provinciale où sont incarcérées pour une durée de moins de deux ans les femmes ayant commis des petits délits (vagabondage, désordre, flânage, vols, etc.). Les registres d'admission révèlent ainsi un portrait de la petite criminalité dans la ville de Québec, une ville ethniquement homogène à l'époque étudiée. Qui sont les femmes incarcérées dans cette prison ? Quels délits ont-elles commis ?

D'abord, elles sont très majoritairement des Canadiennes françaises catholiques et relativement jeunes. En effet, pour chaque année recensée, plus de 30 % des femmes comprises dans notre échantillon sont âgées de 24 ans ou moins, sauf en 1947 (11,8 %). Avant 1952, la majorité des femmes détenues au Refuge Notre-Dame de la Merci sont mariées, mais la tendance se renverse à ce moment, ce qui correspond à un certain déclin du taux de nuptialité dans la population québécoise en général. Toutefois, le divorce étant presque complètement illégal jusqu'en 1968, il est probable que certaines des détenues mariées ne vivaient plus avec leur mari, sans que leur état civil ne soit changé.

Pendant la période étudiée, soit de 1931 à 1972, chez les femmes, les crimes liés à la moralité et à l'ordre public tendent à être plus fréquents que ceux liés à la transgression de la propriété privée ou que les crimes violents, contrairement à la criminalité associée aux hommes. Comme le montre le tableau 1, dans le cadre de notre maîtrise, nous avons catégorisé les infractions commises par les femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci en six catégories : 1) prostitution; 2) ordre public; 3) consommation et vente d'alcool; 4) vol; 5) autres délits; 6) délits indéterminés. Bien que les délits tendent à se diversifier avec les années, ceux liés à l'ordre public demeurent importants jusqu'en 1972, alors que les délits liés à la

prostitution diminuent fortement. Cela montre qu'au cours du XX^e siècle, à Québec, la petite criminalité continue de s'incarner par une digression face aux rôles de genre pour les femmes. Se prostituer, « flâner » et être ivre dans la sphère publique contreviennent aux rôles sociaux imposés aux femmes.

Les sentences imposées à ces femmes sont plus difficiles à interpréter. Les registres d'admission ne permettent pas de déterminer si la personne est prévenue, en attente de sa comparution devant le juge ou détenue, et la sentence s'accompagne souvent d'une amende à payer en plus ou à la place de l'incarcération. Si l'on s'attarde au nombre de nuits effectivement passées en prison, on remarque que la durée des séjours est très courte : 59,4 % (1932) à 93,1 % des détenues (1972) passent moins d'un mois au Refuge Notre-Dame de la Merci. Les séjours, en majorité très courts dès 1932, tendent à raccourcir tout au long de la période. Cette situation est de nature à compromettre les possibilités et l'efficacité de la réhabilitation, de l'avis des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec.

La réhabilitation des détenues selon les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec

Comme évoqué plus haut, les Sœurs du Bon-Pasteur ont développé au cours de leurs années d'existence des méthodes de réhabilitation s'adressant aux femmes marginalisées. En prison, elles misent sur la pratique religieuse, les travaux ménagers et l'apprentissage



Archives de la Ville de Québec, Q-C1-14-N001626, Femme qui est reconduite à la maison Gomin

de savoir-faire féminins pour leur permettre d'être réinsérées dans leur milieu; pour devenir de bonnes chrétiennes, des femmes modestes et vaillantes.

La philosophie de réhabilitation des Sœurs du Bon-Pasteur est fortement influencée par les valeurs religieuses omniprésentes dans le Québec du début et du milieu du XX^e siècle. On considère ainsi les détenues comme étant des « femmes de mauvaise vie » devant être remises sur le droit chemin. Elles sont même parfois surnommées les « brebis égarées » que le « bon pasteur » peut ramener au bercail. Dans ce contexte, la vie des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci est rythmée par un horaire détaillé, où chaque heure de la journée est consacrée à des activités précises ne laissant pas le temps à la flânerie ou à l'oisiveté. Les prières, messes et chapelets y occupent plusieurs heures et le reste du temps est

consacré aux repas, aux ateliers, à des périodes de travail, mais aussi à des récréations. L'imposition de ce mode de vie quasi monacal incite les détenues à pratiquer la religion catholique au quotidien même si, dans les faits, la plupart de ces femmes ont été élevées dans des familles catholiques pratiquantes et que leur incarcération est le fruit d'erreurs de parcours ou de crises de subsistance.

En plus de la pratique religieuse, on s'attend à ce que les prisonnières effectuent certaines tâches au sein de l'établissement, puisque depuis plus d'un siècle, le travail est perçu comme étant le premier gage de réhabilitation. Toutefois, le travail doit « convenir au sexe » des détenues. Elles s'attendent donc, dès 1931, à des tâches ménagères d'entretien de la prison, à la couture, au reprisage et à la confection de vêtements. À partir de la décennie 1940, plusieurs membres de la communauté des



Archives des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec. Salle de travail

Sœurs du Bon-Pasteur suivent des cours de travail social à l'Université Laval, ce qui leur permet de perfectionner leurs modes d'intervention auprès des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci. Cela s'inscrit dans l'évolution plus large des méthodes et savoirs concernant la réhabilitation. Par exemple, en 1948, les Sœurs du Bon-Pasteur ont ouvert une école d'arts et métiers à la Maison Sainte-Madeleine afin de spécialiser la formation offerte aux jeunes filles y étant internées grâce à des cours techniques : coupe, couture, tissage, cuisine, tricot, reprise, arts décoratifs. La même tangente est prise au Refuge Notre-Dame de la Merci, où les religieuses commencent à mettre en place des ateliers d'artisanat. Dans le contexte de l'après-guerre, cela s'inscrit plus largement dans un mouvement de valorisation des savoir-faire

féminins au Québec, à un moment où les rôles de genre commencent à être ébranlés. À la même période, pour contrer la présence accrue des femmes sur le marché du travail, le gouvernement du Québec finance la création d'écoles ménagères dans le but de valoriser les savoir-faire traditionnellement associés aux femmes et à la maternité.

Comment mesurer l'effet de ces ateliers, du travail et de la pratique sur la « réhabilitation » des détenues ? En général, la durée de leur peine est très courte, ce qui ne laisse pas le temps de suivre un cursus ou une formation aidant les femmes à trouver des emplois ou à améliorer leur subsistance à leur sortie de l'établissement. Tout en contribuant à la reproduction des modèles de genre traditionnels, cela peut, au mieux,

permettre de leur inculquer une certaine éthique de travail. C'est du moins l'objectif des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec qui inscrivent sur le mur de la salle de travail : « La réhabilitation se fait par le travail aimé ».

Conclusion : un lieu d'assistance et de répression

Les Annales et les archives du Refuge Notre-Dame de la Merci reflètent une certaine empathie des religieuses envers les détenues. Elles cherchent à s'adapter au monde qui évolue fortement entre 1931 et 1972, et espèrent sincèrement que les femmes qu'elles rencontrent en prison trouvent leur place dans cette société québécoise en effervescence. C'est du moins ce qu'elles exposent dans leurs Annales. Il n'en demeure pas moins que le Refuge Notre-Dame de la Merci est un lieu de détention dans lequel la plupart des détenues ne veulent pas se retrouver. Ainsi, elles peuvent manifester leur résistance face au mode de vie et à la réhabilitation proposée en prison, voire face aux normes de féminité qu'on espère leur imposer. Les archives de l'institution ne mentionnent aucune trace d'émeute ou d'opposition directe face au travail ou aux pratiques religieuses, mais les blasphèmes employés par certaines détenues ou leurs réactions vives devant certaines situations peuvent être vus comme une forme de résistance. Malgré l'évolution de la philosophie et des techniques de réhabilitation des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, le Refuge Notre-Dame de la Merci demeure bel et bien un lieu de répression de la criminalité féminine à Québec.

Les lauréats du 16^e concours d'écriture historique de la SHQ

Depuis 2008, la Société historique de Québec organise un Concours d'écriture historique qui s'adresse aux jeunes des 3^e et 4^e secondaires des écoles de la région de Québec. Il se veut un moyen de leur faire découvrir et de s'intéresser à ceux et celles qui ont permis l'implantation et le développement de la ville de Québec.

Ce concours bénéficie de l'implication de la Caisse Desjardins de Québec et de l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française (ASULF), qui décerne depuis 2015 un prix pour la qualité de la langue.

Les lauréats de la 16^e édition du concours d'écriture ont été dévoilés en mai au manège militaire. Les gagnant(e)s ont été reçus à l'hôtel de ville en novembre pour signer le Livre des invités, en présence d'élus de la Ville de Québec.

Premier prix

Prix Jacques-Lacoursière et Prix Pierrette-Vachon-L'Heureux

(Prix de l'ASULF pour la qualité de la langue française)



Ève Stastny
École secondaire Cardinal-Roy

D'une rive à l'autre

C'est la dernière fois que Rose-Hélène Carrier pose le pied sur

le traversier pour aller travailler à l'usine. Au loin, elle aperçoit la ville de Québec encore endormie sous un léger brouillard d'automne. Les arbres, dépouillés de leurs feuilles, semblent contempler avec nostalgie le paysage qui, sous peu, va changer, tout

comme l'existence de Rose-Hélène. Aujourd'hui se termine une période de sa vie, qui avait commencé lorsqu'elle avait pour la première fois quitté son village natal, Saint-Louis-de-Pintendre.

C'était il y a un an et demi...

Es-tu certaine, Rose-Hélène, que tu veux vraiment partir pour Québec ? lui avait demandé d'un air soucieux Louis-Henri, son fiancé. Cette guerre-là s'éternise depuis trois longues années, pis nous-autres, on s'arrange déjà bien, moi au garage, toi au magasin de ton père. J'comprends c'que tu veux dire, mais à l'usine, j'vais gagner beaucoup plus, lui avait répondu la jeune femme, déterminée. J'ai trouvé une chambre à louer sur la rue Dauphine. J'vais pouvoir marcher jusqu'à l'Arsenal du Dominion, juste à côté de la

porte Saint-Jean. Toi pis moi, on va pouvoir faire beaucoup d'économies pour nous marier et nous établir. On vient à peine de sortir de la crise, un peu d'argent de plus, ça sera pas de refus.

C'est ainsi qu'avait commencé l'aventure de Rose-Hélène à l'Arsenal de Québec. Nous étions au printemps 1942 alors que la Seconde Guerre mondiale battait son plein. À son arrivée à l'usine le premier matin, elle avait été immédiatement orientée vers un groupe de nouvelles employées pour recevoir les directives. « Votre travail consistera à inspecter les douilles et les balles comme celles-là. C'est simple; vous les prenez dans votre main, vous les tournez pour les examiner et vous les triez. S'il y a un défaut, comme une égratignure, vous la jetez aux ordures. Sachez que votre fonction est indispensable pour notre Nation. Souvenez-vous que l'effort de guerre est collectif. »

Ces propos suscitèrent un sentiment de fierté chez Rose-Hélène. Elle observait avec curiosité son nouvel environnement : la salle était grande, remplie de tables, chacune occupée par huit jeunes femmes. Celles-ci faisaient preuve d'une patience infinie. Certaines ont tout de même pris quelques secondes pour lever les yeux de leur tâche incessante et sourire aux nouvelles arrivantes. Rose-Hélène se sentit acceptée, ce qui lui fit chaud au cœur. Malgré le calme de cette besogne, le tumulte se faisait entendre tout autour; une ouvrière fit signe au contremaître de lui apporter un sac de cartouches. Aussitôt dit, aussitôt fait, la poche fut vidée dans la boîte en

bois, provoquant un vacarme étonnant.

Toutes se mirent à l'ouvrage. Les plus habituées dispensaient généreusement leurs conseils d'expertes aux novices, afin que l'art de l'inspection n'ait plus de secret pour personne ! L'entraide et la solidarité régnaient dans cette petite communauté féminine, ce qui contribuait à égayer les journées plutôt ternes et répétitives.

Six mois plus tard, Rose-Hélène fut transférée à l'Arsenal Saint-Malo, en Basse-Ville. Elle avait obtenu un poste de cheffe de groupe; c'est elle qui coordonnait et répartissait le travail à sa table. Ce lieu était beaucoup plus vaste que le précédent et pouvait accueillir un très grand nombre d'ouvriers. Une quantité colossale de cartouches y était produite afin de suffire à la forte demande de l'armée canadienne.

Les choses allaient bon train pour la persévérante jeune femme. Grâce à leurs nombreux efforts, elle et Louis-Henri purent mettre de l'avant leur projet de mariage. Ils unirent leurs destinées le 27 avril 1943, puis emménagèrent dans la maison paternelle, à Pintendre, en vue de fonder leur famille.

Depuis, à l'usine, alors que ses mains jonglaient agilement avec les munitions, il lui arrivait d'apercevoir du coin de l'œil un modeste éclat doré à son doigt. Elle souriait alors à la vue de son alliance et à la pensée de l'avenir qui se dessinait peu à peu à l'horizon...

Le bateau accoste doucement au quai et les portes s'ouvrent, laissant passer les nombreux passagers qui descendent, le pas pressé. Rose-Hélène se faufila parmi eux pour enfin atteindre la rue des Traversiers où le tramway, appelé communément « le p'tit char », attend. Celui-ci la conduira à l'Arsenal Saint-Malo pour sa dernière journée de travail. C'est qu'elle ne pourra bientôt plus se rendre chaque matin à l'usine, car l'hiver lui rendra impossible l'accès au traversier.

Prenant place dans le tramway en ce 20 novembre 1943, Rose-Hélène songe aux malheureux soldats qui, de l'autre côté de l'Atlantique, se battent pour la victoire des pays alliés. « Peut-être, pense-t-elle, que les balles que j'ai moi-même maniées ont servi à donner la mort à un homme, un fils, un ami. En faisant ce travail, ai-je contribué à sauver des gens innocents ou plutôt à blesser plus de soldats au front ? C'est bien difficile de répondre à cette question. » Elle porte instinctivement les mains à son ventre, comme pour protéger la petite vie naissante qu'elle abrite depuis peu. Elle lève les yeux vers le ciel nébuleux et entrevoit quelques timides rayons de soleil qui parviennent à percer les nuages, pour se poser délicatement sur le fleuve. Est-ce un signe de paix et d'espoir ?

Épilogue

Rose-Hélène a donné naissance le 7 juillet 1944 à une petite fille prénommée Micheline, qui allait devenir, bien des années plus tard, ma grand-mère.

- Ève -

Deuxième prix Bourse Desjardins



David Motelica
École secondaire Cardinal-Roy

Que Dieu nous vienne en aide

Cette séquence répétée me rendra folle. Cinquante-huit heures par semaine, je réalise les mêmes mouvements, encore et encore. Je courbe, je soude et puis je visse. Mon mari est un des rares hommes francophones qui a déserté la ville. Il est parti de Valcartier pour aller se battre en Europe. Aucun moyen de savoir s'il est encore en vie : les lettres que je lui envoie paraissent interceptées et il en va de même de son côté. Avec moins d'hommes, nous avons dû trouver une nouvelle main-d'œuvre. Nous permettons donc à des gens comme moi, des femmes, d'occuper des postes « masculins ». Enfin! C'est une bénédiction. Dieu a entendu mes prières et j'en serai éternellement

reconnaissante. Le Comité des obus a aussi été créé pour remédier à la crise. La demande en est trop grande et la production, insuffisante. C'est donc avec ce comité que nous concentrons plus de production d'artillerie, en fermant tant d'autres entreprises. Quel désastre! Nous sommes incapables de nous organiser et le peuple souffre à cause de ce genre d'incompétence. Je sais que je ne devrais pas crier mon opinion sur de telles choses : je n'ai pas vraiment le droit d'en avoir une. C'est que je suis très tendue ces derniers temps. Il n'est pas facile de venir travailler tous les jours sachant que les cartouches construites contribueront à faire des morts.

L'air est humide. Les vêtements collent à la peau; mon casque est lourd et rend pénible tout mouvement de la tête. En pleine guerre de position, nous restons cachés dans des tranchées : des trous que nous avons creusés,

en attendant le passage d'ennemis, pour causer une embuscade. Je repense à ma femme que j'ai laissée seule chez nous, à Québec. Soudain, la cloche retentit.

« Ross Rifle Company », c'est là que je travaille. Cette usine, sur les Plaines d'Abraham, possède une mauvaise réputation, car ses deux premiers modèles de fusils ne sont aucunement efficaces. Je me demande bien si le troisième, créé récemment, se comportera mieux. Sir Borden, en décrétant la Loi sur les mesures de guerre, utilise pleinement chaque petit bout de pouvoir que lui accorde cette loi : il en va jusqu'à limiter les droits de certaines personnes à cause de leur origine et à s'infiltrer dans l'économie pour en contrôler chaque recoin. Cette loi concentre les travailleurs dans les usines de munitions, d'armement et d'alimentation, mais cela ne change pas grand-chose; une majeure partie de la nourriture est exportée sur les fronts et il en reste moins pour nous. Le pire, c'est que j'ai découvert que j'étais enceinte après le départ de mon mari.

Nous sortons tous. Les fusillades commencent. Nous courons tous vers le groupe ennemi. Je lève mon fusil. Des débris volent autour de moi. Je vise tout en courant, voyant mes collègues s'effondrer par terre, puis j'appuie sur la gâchette, mais je ne ressens pas le canon lever en l'air : la balle est coincée. Je jette mon Ross MK3 et m'approche d'un corps ennemi, en prenant garde des rafales, pour lui piller son fusil.

En rentrant, je me rappelle les derniers mots de mon mari : « Je reviendrai bientôt ». Je me répète souvent ces mots, cette promesse, car j'y retrouve un certain réconfort. Je me convaincs qu'il tiendra parole. Je relève ma jupe légèrement en montant les escaliers menant chez moi. Il y a plus de cinq mois, je me suis achetée cette jupe deux fois trop grande que je retiens à ma taille grâce à une ceinture usée pour dissimuler ma grossesse. Je sais que je n'aurai pas l'argent pour me procurer de nouveaux vêtements lorsqu'ils ne me feront plus. De plus, comment réagiraient mes voisins s'ils me voyaient enceinte, sans mari autour de moi? Ils penseront sûrement que je suis infidèle. Je ne peux m'empêcher de penser à ma situation. J'ai à peine de quoi me mettre sous la dent

et bientôt j'aurai mon enfant. Comment aurais-je le temps de travailler? Que Dieu me vienne en aide, je vous en supplie.

*Une bombe atterrit à mes pieds.
Je suis propulsé par l'explosion.
Je toussote et tente de me relever alors qu'un nuage jaune m'enveloppe, me privant de presque tous mes sens. Mes yeux brûlent et ma gorge aussi. Je suis incapable de respirer. Chaque mouvement me torture. Tout mon corps m'irrite, jusqu'à ce que je ne sente plus rien.*

Trois ans plus tard

J'ai donné naissance à un garçon magnifique. Je l'ai nommé comme son père : Paul. Je le tiens par la main et le

serre contre moi. Aujourd'hui, nous soulignons l'armistice. Les journaux annonçaient ces célébrations avec ardeur. Il y aura une parade. Arrivée au parc de l'Esplanade, la joie chez tous ces gens rassemblés est palpable. Il semble n'y avoir que moi qui ne célèbre pas. Mon mari n'est pas revenu. Pendant trois ans, j'ai dû travailler comme une folle pour pouvoir nous nourrir, mon enfant et moi. Tout cela dans l'espoir que tout s'arrange, que mon mari revienne. Je scrute la foule en cherchant ma voisine, la seule personne à qui je peux me confier. Elle a attrapé la grippe espagnole et ne sort plus depuis. Cette maladie a causé des ravages ici. Au fait, cela fait longtemps depuis la dernière fois que j'ai eu de ses nouvelles...

Troisième prix Prix Monique-Duval



Frédérique Patoine-Deslauriers
École secondaire Cardinal-Roy

14 ans

Jeudi, 28 mars 1918

C'est mon tour. J'agrippe péniblement la boule à deux mains et je la lance en direction des 10 quilles. Je regarde sans émotion la boule se diriger vers le dalot. Super... Venir jouer aux quilles était la dernière chose qui me tentait après cette longue journée de travail, mais ma mère me répète qu'un jeune homme de quatorze ans se doit d'entretenir ses amitiés, que la guerre n'est pas une raison valable de laisser tomber sa vie. Alors que je m'apprête à me relever pour relancer la boule, mon ami me fait un signe de tête

pour attirer mon attention. Je tourne le regard et j'aperçois les spotters, ces hommes chargés de trouver les réfractaires et leur faire respecter la conscription. Peu à peu, le brouhaha de la salle tourne en chuchotement craintif. Il est bien connu que ces sales agents arrêtent n'importe qui pour aller chercher leur prime de 10 \$. Ils interceptent un jeune homme sans certificat d'exemption et lui enfilent les menottes. C'est à ce moment exact que la foule éclate. Le chaos s'empare de la salle, les gens se bousculent; la colère de la dernière année, que tout le monde se forçait à enterrer, ressort et est amplifiée par la masse. Noyés par la marée humaine, suivant son mouvement, nous sortons de la salle en poursuite des spotters. Un autre groupe, provenant de l'église, se joint au nôtre et je perds mes amis de vue. Je ne partage pas la colère de la foule, je ne tiens qu'à retourner chez moi, mais je suis pris au centre du flot d'enragés et je ne peux en sortir. Je passe l'heure suivante à suivre le courant partout où il va. Je pense à ma pauvre mère qui doit se ronger les ongles, se demandant quand je serai de retour. Pour une raison qui m'est inconnue, petit à petit, les cris se calment et la foule se disperse. Je profite de cet instant pour courir chez moi. J'arrive enfin, trempé de sueur. J'enlace ma mère rapidement pour la rassurer que tout va bien et monte à l'étage. Le cauchemar est enfin terminé et demain, je pourrai me reposer un peu.

Vendredi saint

J'ai dormi d'un sommeil perturbé et me réveille aussi fatigué que la veille. Je descends les marches pour rejoindre ma mère. Elle me tend le Quebec Chronicle

où on mentionne à peine le tumulte d'hier. Ce journal anglais ne promouvrait des actes d'anti-conscription sous aucun prétexte. Je ne suis même pas en âge de me faire enrôler, mais ma mère s'inquiète pour moi. Je passe le restant de la journée en sa compagnie, pour la rassurer et profiter des rares moments que nous avons ensemble.

Samedi saint

Je me réveille dans un silence inquiétant, qui contraste avec le vacarme de la nuit. Je m'approche de ma fenêtre avec l'espoir de trouver une bonne nouvelle. La population est calme, certes, mais seulement à cause des centaines de soldats, venus de je ne sais où, qui marchent dans les rues, prêts à tout pour arrêter les manifestants. Je décide de rester chez moi toute la journée.

Pâques

Cette journée sainte se déroule paisiblement, malgré l'ambiance angoissante que la présence de l'armée impose. La population semble rassurée par cette éclipse de calme que Pâques nous apporte. J'espère que cela persistera demain.

Lundi de Pâques

Je suis réveillé par les bruits des manifestants. La présence de l'armée ne semble pas avoir calmé la situation. Je passe tout de même une journée agréable avec ma mère, mais en fin d'après-midi, je dois la quitter. J'ai prévu depuis un moment d'aller jouer à l'Euchre avec des amis, dans une salle communautaire près d'ici. J'apprécie la compagnie de ma chère mère, mais je commence à ressentir le besoin de bouger.

Ce n'est pas une mince affaire de la convaincre de me laisser partir. Je finis par y arriver après lui avoir répété maintes fois que je ne suis pas impliqué dans le conflit et que donc rien ne peut m'arriver. Je sors à l'extérieur et me retrouve immédiatement au milieu d'un attroupement. Une bonne partie sont des manifestants et l'autre, des gens comme moi, vieux et jeunes, qui cherchent simplement à se rendre à destination et à éviter les embrouilles. Je commence à m'inquiéter d'arriver en retard lorsque de nombreux soldats surgissent. Rapidement, tout dégénère. Les militaires agrippent de force quelques-uns des manifestants pour les faire prisonniers alors que d'autres, un peu plus loin, commencent à tirer. La foule est prise de folie. Tout le monde cherche à sauver sa peau, tout le monde crie, tout le monde court dans tous les sens en se bousculant. Je reste sans bouger un instant, abasourdi par la scène qui se déroule devant moi. Un bruit me déchire les tympans. Une balle de fusil. Mon corps finit enfin par se réveiller et je me mets à courir. Autour de moi, les cris ne cessent pas, l'armée n'arrête pas non plus. Mon cœur bat plus vite que jamais, je vois la porte d'un bâtiment. Si je réussis à l'atteindre je serai en sécurité. J'y suis presque, plus que quelques mètres et je serai sauv...

Épilogue

Le 1^{er} avril 1918, Québec perd quatre citoyens : Honoré Bergeron, Alexandre Bussièrès, Édouard Tremblay ainsi que George Demeules, cordonnier-machiniste âgé de 14 ans, décédé subitement d'une balle en plein cœur.

CONFÉRENCES

Les conférences mensuelles se dérouleront à l'auditorium du Cégep Garneau (1660, boulevard de l'Entente).

L'entrée aux conférences mensuelles de la SHQ est gratuite pour les membres de la Société et coûte 10 \$ aux non-membres.

POURQUOI QUÉBECENSIA?

Créée en 1980, la revue voit le jour sous la présidence de Guy Doré. Celui-ci explique ainsi le choix de son titre :

Dans notre littérature et nos arts, on connaît déjà les termes *Acadiensia*, *Américana*, *Canadiana* et même, plus près de nous, *Saguenayensia*. Il s'agissait donc de fouiller dans les ressources multiples du latin et nous trouvâmes le nom classique de *Québecensia*, un pluriel neutre qui signifie « choses de Québec et sur Québec ». Il suffisait, comme l'œuf de Christophe Colomb, d'y penser.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

Président :	Éric Légaré-Roussin
Première vice-présidente :	Monique Bhérer
Deuxième vice-présidente :	Emmy Bois
Secrétaire :	Jean Devlin
Trésorier :	Donald Petit
Administrateurs :	Gérald Gobeil Mathieu Landry André Potvin David Olivier
Conseillère spéciale du président	Esther Taillon



LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE QUÉBEC

est une société sans but lucratif fondée en 1937 pour promouvoir l'histoire et le patrimoine de Québec et de sa région. Elle est membre de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec et reçoit une aide financière de la Ville de Québec.

FRAIS D'ADHÉSION

Individuel (45 \$)*,
Familial (55 \$)*
Étudiant - 25 ans et moins (30 \$)
À l'étranger (55 \$ US ou 50 €)
Membre à vie (750 \$)
*Ajoutez 30 \$ pour l'option « Privilège » qui donne droit à un abonnement annuel à la revue *Cap-aux-Diamants*

Tous les détails sont disponibles sur notre site Internet, « Section Membres ».

ADRESSE

Société historique de Québec
6, rue de la Vieille-Université, local 158
Québec (Québec) G1R 5X8

TÉLÉPHONE

418 694-1020, poste 1256

COURRIEL

info@societehistoriquedequebec.qc.ca

SITE INTERNET

www.societehistoriquedequebec.qc.ca

HEURES D'OUVERTURE

Lundi, mercredi et vendredi de 13 h 30 à 16 h 30
Le bulletin *Québecensia* est publié deux fois par année. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs.

Rédacteurs en chef : David Olivier et Mathieu Landry

Comité de rédaction : Nicolas Lacroix,
Hugo Peterson St-Laurent, Étienne Gagnon,
Samuel Ainsley

Mise en pages : Marie-Noëlle Jones

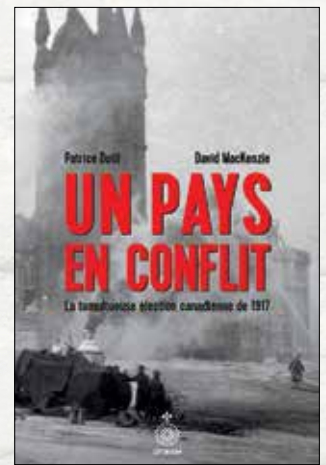
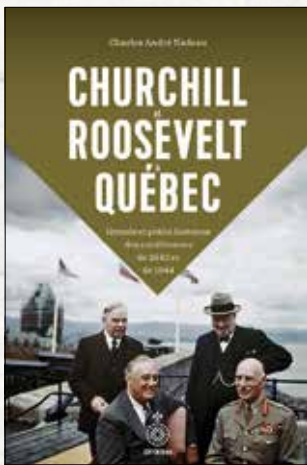
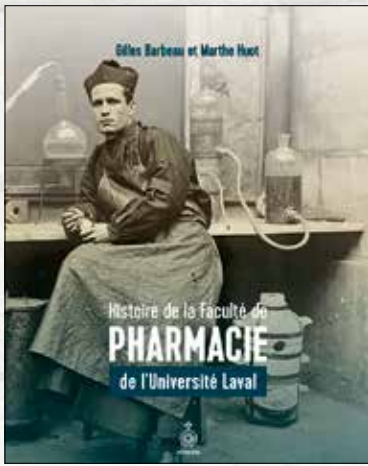
Révision linguistique : Johanne Campeau

Impression : Copies de la Capitale inc.

Convention de la poste-publication no 40044836

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à l'adresse suivante :

Société historique de Québec
6, rue de la Vieille-Université, local 158
Québec (Québec) G1R 5X8



SEPTENTRION

TOUJOURS LA RÉFÉRENCE
EN HISTOIRE AU QUÉBEC

www.septentrion.qc.ca

